

VOULANT REGAGNER LA FAVEUR DE L'ÉLECTORAT

Les conservateurs mettent sur pied une véritable « machine de guerre »

■ ST-GEORGES-DE-BEAUCE — Les députés et ministres conservateurs du Québec ont mis sur pied une véritable machine de guerre politique: ils ont créé un super-organisme ministériel de relations publiques,

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne

impliquant la totalité des membres du cabinet représentant le Québec, et entendent donner à tous les représentants conservateurs québécois une plus grande implication dans les décisions et dans leur diffusion.

Pour retracer l'écart qui les sépare de plus en plus des libéraux et néo-démocrates dans les sondages d'opinion publique, le premier ministre Brian Mulroney et le ministre « responsable de la politique au Québec », M. Marcel Masse, ont promis au cours de la réunion de Saint-Georges-de-Beauce, vendredi et samedi, de prendre les choses en main, de restaurer la discipline et de partir dès maintenant en campagne pour tenter de remporter la prochaine élection générale.

À mi-mandat, ils se sont finalement rendus compte que le message ne passait plus au Québec, alors que leur problème de communication a été soulevé à plusieurs reprises au cours de la dernière année.

Au lieu de continuer à accuser les médias, les conservateurs ont pris la décision d'aller dans leur milieu et d'expliquer ce qu'ils font pour les citoyens de leur comté respectif. Chaque ministre québécois devra se rendre sur le terrain expliquer ce qui se passe au

cabinet, dans leur ministère et dans ceux des autres représentants du Canada anglophone.

Dans un discours traçant les grandes lignes de la nouvelle stratégie du caucus, livré publiquement malgré le secret qui entoure habituellement de telles délibérations, le ministre Masse a montré la voie. « Il faudra davantage être présent, a-t-il dit, écouter les gens et échanger avec eux, leur expliquer le pourquoi et le comment de nos décisions, projeter l'image d'une véritable équipe, compétente, disponible, dynamique, bien enracinée au Québec et tournée vers l'avenir. »

L'exemple

De son côté, le premier ministre Brian Mulroney, qui a passé trois jours dans trois petites localités éloignées de son comté de la Basse Côte-Nord (Ste-Augustine, La Tabatière et Chevery), a prêché par l'exemple avant de se rendre à Saint-Georges-de-Beauce demander à ses troupes d'en faire autant.

Le leader du PC et chef du gouvernement a aussi établi très clairement les règles de conduite. Plus de scandale, plus de discorde et de la discipline. Il a rappelé qu'il avait fait sa part en redonnant au Québec le pouvoir politique au sein de son cabinet, qui comporte aujourd'hui une douzaine de Québécois dont certains occupent des postes stratégiques.

Michel Côté à l'Expansion industrielle régionale, Benoît Bouchard à l'Emploi et Immigration, Marcel Masse à l'Énergie, aux Mines et Ressources, Robert de Cotret au Conseil du Trésor...

Le premier ministre a aussi parlé des grands commis de l'État dont les plus importants sont des francophones: Paul Tellier, secrétaire général du Conseil privé, Gérard Veilleux, secrétaire général du Conseil du Trésor et Bernard Roy, chef du cabinet du premier ministre.

« Voilà du jamais vu, a-t-il dit, voilà du vrai French Power dans le sens d'une participation forte du Québec dans l'expansion et l'unité du Canada... Même durant les bonnes années de Pierre Trudeau, on n'aura jamais vu à Ottawa un tel pouvoir économique concentré dans les mains de ministres québécois. »

Le caucus québécois, présidé par Richard Grisé, a convenu de créer des comités de la constitution et de l'agriculture, promis de faire des pressions pour que l'industrie automobile se développe davantage au Québec.

Contrat des F-18

Le dossier de l'usine GM de Boisbriand, dont la survie est continuellement remise en doute, a été touché et des engagements ont été pris pour la sauver.

La question de l'attribution du contrat d'entretien des chasseurs F-18 à Bombardier, nouveau propriétaire de Canadair, a aussi été abordée et les députés québécois ont promis de tout mettre en oeuvre pour que ce soit le Québec qui en bénéficie.

Le ministre Michel Côté, de l'Expansion industrielle régionale, a pris la peine de minimiser les rumeurs qui laissent entendre que le gouvernement s'apprêterait à accorder le contrat des F-18, d'une valeur de \$1,2 milliard, à la Bristol de

Winnipeg, en échange d'une forme d'aide à la modernisation de la GM de Boisbriand.

« Je pense qu'il va y avoir de ces rumeurs qui vont circuler concernant de soit-disant décisions, a-t-il dit, mais à ce que je sache, pour avoir participé à certaines discussions, je ne pense pas que le gouvernement ait annoncé quoi que ce soit au niveau de l'obtention des contrats du F-18. »

« Nous sommes conscients de l'importance des retombées, autant pour le Québec que pour les autres parties du Canada; on fera connaître notre décision en temps et lieu. Il ne faut pas penser que Bombardier puisse être exclu. Il y a des dossiers chauds, l'usine de papier de Matane, la GM, la Davie Shipbuilding, et il faut s'assurer que le Québec reçoive sa juste part. On ne peut pas tout avoir et cela ne veut pas dire que le contrat des F-18 ne sera pas donné à Canadair. »

À partir de maintenant, tout est question de perception par la population: il faut qu'elle sache que le premier ministre s'est encore une fois engagé solennellement à rapatrier le Québec à l'intérieur de la constitution « parce que c'est cela que les Québécois veulent qu'on fasse ». Il faut que soient expliquées clairement les implications de la libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis. Il faut que le gouvernement annonce correctement les bienfaits de la réforme fiscale.

« J'affirme que nous allons réussir », a conclu le premier ministre samedi soir devant plus de 600 partisans de Sainte-Georges, au cours d'un dîner-bénéfice à \$100 le couvert.



Le premier ministre Brian Mulroney fait l'essai de la bicyclette que les députés conservateurs du Québec lui ont donnée à l'issue de la réunion de Saint-Georges-de-Beauce.
téléphoto PC

ENTRETIEN DES CHASSEURS F-18

Le CPQ souhaite qu'Ottawa accorde le contrat à Canadair

■ Le Conseil du patronat du Québec vient d'ajouter sa voix au front commun des milieux d'affaires montréalais pour demander que le contrat d'entretien des chasseurs F-18 soit accordé à Canadair.

AGNÈS GRUDA

Dans un télégramme envoyé vendredi au premier ministre Brian Mulroney, le CPQ affirme que « toutes les considérations logiques et rationnelles militent en faveur de l'octroi de ce contrat à Canadair ».

De plus, selon le président de l'organisme, M. Ghislain Dufour, il n'est pas question de négocier ce contrat contre un éventuel soutien du gouvernement fédéral à l'industrie de l'automobile.

M. Dufour réagissait ainsi à un article paru dans LA PRESSE de samedi et d'après lequel le contrat du F-18 échapperait selon toute probabilité à Canadair au profit du consortium Bristol Aerospace de Winnipeg, ce qui justifierait une intervention en faveur du Québec dans le dossier de l'automobile. Cette intervention consisterait, selon une source haut placée au ministère de l'Expansion industrielle régionale, en un appui fédéral au projet de reconversion de l'usine de GM à Boisbriand.

« Nous discuterons de l'automobile en temps et lieu. Pour le moment, il s'agit de défendre le dossier de l'industrie aérospatiale », a déclaré M. Dufour hier, lors d'une entrevue téléphonique. Le CPQ estime que les deux projets ne devraient pas s'exclure l'un et l'autre et prépare une offensive « pour l'automne » dans le secteur de l'automobile.

La forte concentration dans la région de Montréal du savoir-faire et de la main d'oeuvre spécialisée dans le domaine aérospatial militent en faveur de l'octroi du contrat des F-18 à Canadair, a souligné le président du CPQ, reprenant ainsi les arguments mis de l'avant la semaine dernière par la Chambre de Commerce de Montréal et le Board of Trade.

Montréal compte 27 000 travailleurs dans le secteur aérospatial, soit plus de 50 p. cent de toute la main-d'oeuvre canadienne spécialisée dans ce domaine, a fait valoir M. Dufour.

Ce dernier a dit ne plus croire au « saupoudrage » de contrats, surtout dans un domaine où « seule la concentration des forces peut assurer le succès de l'opération et générer les retombées qui doivent en découler ».

De son côté, le député conservateur de Winnipeg, Léo Duguay, a qualifié de rumeur l'information voulant que l'entretien du chasseur canadien soit confié à Bristol Aerospace. « C'est la cinquième fois cette

année qu'on fait état de l'octroi de ce contrat d'entretien à une firme canadienne; je ne sais pas si cette nouvelle rumeur est différente des autres qui ont déjà circulé », a-t-il affirmé à la Presse Canadienne.

SONDAGE GALLUP

Les Canadiens sont encore favorables au Commonwealth

■ Une majorité de Canadiens continuent de donner leur appui au Commonwealth, même si la dernière rencontre annuelle des leaders des 49 nations a donné lieu à une sérieuse mésentente au sujet des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Interrogés par la maison de sondage Gallup trois ou quatre jours après la fin de la réunion du Commonwealth, trois Canadiens sur cinq ont exprimé leur appui à ce regroupement. Le niveau de support est le même qu'il y a dix ans, et légèrement plus bas qu'en 1963, alors qu'il s'établissait à 73 p. cent.

La proportion de répondants qui considèrent le Commonwealth comme un bel exemple de coopération inter-raciale est passée de 39 p. cent en 1975 à 33 p. cent cette année. En revanche, cinq p. cent de plus de Canadiens (27 p. cent cette année contre 22 p. cent en 1975) estiment qu'il s'agit d'un organisme valable et qui mérite d'être soutenu.

Les résultats du sondage sont basés sur 1 029 entrevues à domicile avec des adultes de 18 ans et plus, réalisées entre les 7 et 9 août. Cet échantillon est exact à l'intérieur d'une marge d'erreur de quatre p. cent, 19 fois sur 20.

Les personnes interrogées devaient répondre à la question suivante:

« Lequel de ces quatre énoncés exprime le mieux votre attitude à l'égard du Commonwealth? »

Les réponses de 1963, 1975 et 1986 se présentent comme suit:

	Résultats nationaux en:		
	1986	1975	1963
Le Commonwealth est un bon exemple de la façon dont les peuples qui diffèrent grandement par la couleur de leur peau, leurs croyances et leurs conditions socio-économiques peuvent vivre et travailler ensemble.	33%	39%	50%
Ça n'a rien de spectaculaire mais cela en vaut la peine et nous devrions continuer à y jouer notre rôle.	27%	22%	23%
C'est une organisation faible qui comprend trop de peuples différents désunis dans leurs intérêts et leurs croyances.	11%	7%	6%
Ce n'est que le pâle reflet de l'ancien empire britannique, sans aucune signification réelle dans le monde d'aujourd'hui.	19%	19%	11%
Ne savent pas	11%	13%	10%



L'archéologue Pierre Beaudet, de Parcs Canada, se penche sur l'un des 17 squelettes qui ont été trouvés entre deux contreforts des fortifications ouest de Québec.
téléphoto PC

Quand le typhus faisait rage

■ QUÉBEC — Ce devait être un bien étrange et lugubre spectacle. Les hommes de corvée qui, traversant l'Esplanade, venaient déposer au pied de la face intérieure des fortifications les deux ou trois ou quatre cadavres morts du typhus au cours du dernier jour.

MARIO ROY
de notre bureau de Québec

Des cadavres nus, débarrassés de tous leurs vêtements que l'on brûlait. C'étaient des gens fauchés alors qu'en pleine santé - la plupart ne souffraient même d'aucune carie dentaire - ils rencontraient un jour la terrible maladie...

La maladie épidémique. Déjà, c'est en bonne partie la peur de cette mort (qui débarquait souvent des bateaux en même temps que les marins) qui avait, un siècle plus tôt, poussé les plus riches à abandonner le bas de la ville pour se réfugier sur le Cap Diamant, où avait rapidement essaimé la « vraie » ville.

Bref, on ne voulait pas inhumer ces corps dans les cimetières existant, celui du Palais épiscopal (Côte de la Montagne) ou celui de la Basilique, par exemple. Et le gouverneur de la Nouvelle-France - c'était soit Jonquière, soit Duquesne, soit Vau-

dreuil - s'était résigné à désigner aux croque-morts cet emplacement situé dans une zone militaire suffisamment éloignée des plus proches demeures.

La date? Quelque part entre 1745 et 1759, juste avant que les Anglais ne prennent Québec, mais après que l'on eût fini d'ériger le mur extérieur et les contreforts des fortifications de la ville, du côté ouest, en face d'une colline nue où, un peu plus tard, on allait ériger le Parlement. Puis, on les recouvrait de terre.

Tout ça n'est qu'hypothèse. Mais c'est la plus probable, estime Pierre Beaudet, archéologue en chef de Parcs Canada à Québec, dont l'équipe a mis à jour, la semaine dernière, 17 squelettes « âgés » de deux siècles et demi.

Il s'agit d'une des plus fascinantes découvertes archéologiques faites à Québec depuis longtemps. Et elle est en quelque sorte le fruit du hasard: lundi dernier, une pelle mécanique, utilisée dans des travaux d'entretien des fortifications, a broyé des ossements...

Alors ça a été le branle-bas de combat. Les équipes d'archéologues et de techniciens disséminées à travers la vieille ville (on fouille aussi sous la terrasse Dufferin, par exemple) ont été rapa-

triées en face du Parlement afin de disséquer centimètre par centimètre la terre de remplissage des fortifications.

Durant toute la semaine, on a trouvé régulièrement de nouveaux ossements.

Vendredi, on en était à 17 corps en deux groupes principaux, à quelques dizaines de mètres l'un de l'autre.

« Ces sépultures sont de la même époque. Pendant quelques jours ou quelques semaines, sans doute, on a inhumé à un endroit. Puis, un peu plus tard, à un autre », explique Pierre Beaudet.

Cela est passionnant à bien des points de vue. Par exemple, si on a déjà retrouvé de curieuses sépultures résultant d'épidémies, elles dataient d'un autre siècle, du XIX^e siècle, et étaient donc beaucoup plus récentes. Cette fois, des études scientifiques plus poussées sur ces ossements pourront apprendre bien des choses sur ces gens, leur type d'alimentation, entre autres.

Déjà que les travaux d'entretien des fortifications ont permis de mettre à jour des vestiges d'un grand intérêt, postes de canons et autres ouvrages militaires.

« Mais rien d'aussi spectaculaire que des squelettes, bien sûr! », conclut Pierre Beaudet.

Ultramar n'a pas tenu sa parole

Les représentants des gouvernements fédéral et provincial ont uni leurs voix pour dénoncer la « politique de terre brûlée » qui serait pratiquée par la société Ultramar à la raffinerie Gulf de l'est de Montréal, achetée l'année dernière.

C'est d'abord le député de Lafontaine, M. Jean-Claude Gobe, qui avait sonné l'alarme il y a une dizaine de jours pour dénoncer le sabotage de la société Ultramar sur ce site.

Le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, emboîtait le pas en menaçant l'entreprise britannique de représailles de la part du gouvernement du Québec pour la dilapidation du patrimoine industriel québécois.

Le nouveau ministre fédéral de l'Énergie, M. Marcel Masse, après une rencontre avec son homologue du Québec, est lui aussi intervenu énergiquement pour dénoncer le « vandalisme » perpétré sur les installations de Montréal-Est.

Une situation qui empêcherait, selon eux, toute possibilité de revente des installations de la raffinerie à une autre entreprise comme la société Ultramar promettait de le faire initialement, si elle trouvait un acheteur potentiel.

Le dossier controversé d'Ultramar est donc loin d'être fermé. L'automne dernier, la décision d'Ottawa qui permettait à Ultramar d'acheter la raffinerie Gulf et allait mettre un terme à ses opérations de toute façon, avait soulevé un tollé de protestation.

Opposée à la fermeture de la raffinerie Gulf à Montréal, le ministre d'État au Transport, Mme Suzanne Blais-Grenier, avait pris ombrage de la mollesse du cabinet Mulroney pour remettre sa démission.

Quant à un autre ministre fédéral du Québec, M. Benoit Bouchard, il affirmait que le gouvernement avait pris une bonne décision en favorisant cette transaction.

Les prix des produits pétroliers sont déjà plus élevés au Québec que partout ailleurs au Canada. Les craintes des opposants à cette vente de l'automne dernier semblent maintenant être justifiées. En réduisant ainsi la compétition, les consommateurs seront appelés à en payer la note à la pompe. Car au cours d'une seule année, les Québécois doivent déjà déboursier \$240 millions de plus qu'en Ontario pour s'approvisionner en essence.

MM. Masse et Ciaccia n'y sont pas allés de main morte. Selon ce dernier, les moyens du 19^e siècle utilisés par Ultramar n'avaient qu'un seul but : rayer à tout jamais de la carte l'usine montréalaise et empêcher qu'un jour elle puisse, entre d'autres mains, revenir comme concurrente.

Les accusations portées par les deux gouvernements à l'endroit d'Ultramar sont extrêmement graves. Elles remettent en cause le sens civique de cette multinationale qui aurait pris les engagements bidons de revendre un jour ces installations. Alors que le seul but, semble-t-il, était de s'assurer d'un monopole de production pour faire la pluie et le beau temps.

Devant ces faits, les deux paliers de gouvernement ne peuvent que dénoncer cette action de destruction. Car il n'y a aucun recours possible devant les tribunaux.

Même si l'on doit reconnaître à toute personne physique ou morale le droit de disposer de ses biens comme elle l'entend, il y a d'autres éléments qui doivent entrer en ligne de compte. Une compagnie ne doit pas seulement avoir comme objectif de faire de l'argent : elle a aussi des responsabilités et des obligations morales dans une société.

Jacques BOUCHARD

Les policiers et les minorités

La semaine dernière, la police de la Communauté urbaine de Montréal recevait dans ses rangs 27 nouveaux membres. Ils sont beaux, pleins d'enthousiasme et de volonté de servir. Mais ils ont aussi d'autres caractéristiques qui retiennent l'attention.

On peut se réjouir du fait que le groupe compte huit jeunes femmes. C'est peu et beaucoup à la fois ; l'important est que la police attire de plus en plus les femmes, qu'elle projette de moins en moins l'image d'un groupe d'hommes qui joignent ses rangs pour jouer les forts et les puissants. Si les femmes aiment faire partie du Service de police de la CUM, ce doit être parce qu'elles s'y sentent à l'aise, respectées et capables de mener une carrière épanouissante et gratifiante.

Mieux encore : l'une de ces femmes est déjà mère de deux enfants. Ce qui signifie une ouverture d'esprit exceptionnel, tant de la part de cette femme que des autorités policières qui acceptent les personnes pour leur valeur individuelle.

De plus, le groupe de 27 comprend trois Italo-Canadiens. Encore là, c'est beaucoup et c'est peu. Car s'il est vrai que le Service de police de la CUM ouvre ses portes aux candidats des diverses minorités culturelles du Québec, il faut bien admettre qu'elles y sont encore très peu représentées. Et cette situation est vraiment anormale, sinon inquiétante.

Évidemment, il ne sert à rien de jeter la pierre aux autorités ou aux policiers eux-mêmes : il ne peut y avoir plus de représentants des ethnies qu'il n'y a de candidats. Il faut que de jeunes Italiens, de jeunes Haïtiens ou de jeunes Vietnamiens soient intéressés à ce genre de métier et à ce genre de vie, s'y présentent et s'y engagent. Mais peut-être faut-il que les autorités policières, comme celles des autres secteurs de la fonction publique, trouvent des moyens originaux pour les attirer. Sinon, nous risquons de connaître de plus en plus de problèmes sociaux principalement sur le territoire de la CUM.

Un récent article (16 août dernier) du *Globe and Mail* citait des membres de la Ligue pour les droits humains du B'nai B'rith qui reprochaient au Québec de ne pas montrer son visage multiculturel, alors que Montréal compte pourtant 40 pour cent de sa population qui appartient à des minorités ethniques. Or, elles ne rempliraient que 11 ou 12 pour cent de tous les emplois de la fonction publique à la CUM. Ou encore : entre 10 et 12 pour cent de la population de la CUM est composée de gens des « minorités visibles », c'est-à-dire principalement des Noirs et des Asiatiques. Or, sur les 4 430 policiers de la CUM, on ne compterait que cinq Noirs et un seul Oriental. Pour les gens du B'nai B'rith, la situation serait inacceptable.

Le terme est fort, sûrement exagéré. Mais il reste que la représentativité de ces groupes est faible. Comme Montréal devient de plus en plus cosmopolite, comme les Montréalais de souche française semblent devenir de plus en plus rares, il est possible que les serveurs publics, soient-ils policiers, pompiers ou chauffeurs d'autobus, soient de moins en moins représentatifs de ceux qu'ils doivent servir. Ce qui peut engendrer tensions, frictions et racisme.

Car il faut bien l'admettre : les manifestations de racisme apparaissent de plus en plus dans notre petite société autrefois unanime. On en a vu quelques ombres lors de l'arrivée des réfugiés tamouls ; et lors des derniers incidents violents dans les autobus. La situation ne va sûrement pas s'améliorer si on ne sait trouver des moyens d'unir les couleurs, les traits et les accents.

Jean-Guy DUBUC

LE SONDAGE GALLUP



Droits réservés

DOCUMENT

Pour le prochain Musée d'art contemporain

Le document qui suit regroupe les recommandations faites par les représentants du Musée d'art contemporain de Montréal au Comité consultatif, présidé par M. Jean-Pierre Goyer, qui doit étudier les projets de construction d'équipements culturels pour l'Orchestre symphonique de Montréal et le Musée d'art contemporain de Montréal.

Le Musée d'art contemporain de Montréal doit emménager au centre-ville de Montréal avant la fin de l'automne 1989. Sa localisation actuelle et ses locaux exigus l'empêchent de réaliser adéquatement ses missions locale, nationale et internationale.

Le programme fonctionnel préliminaire et les critères d'aménagement et de localisation, élaborés par le Musée et présentés dans ce rapport, identifient les exigences spatiales de la conservation et de l'exposition de sa collection, tout autant que la diffusion de l'art actuel et du rayonnement de ces activités sur l'ensemble du territoire national et à l'extérieur, conformément à sa mission. Ce programme et ces critères doivent être retenus comme une indication suffisamment étayée des besoins du Musée, et servir à l'élaboration d'un programme plus détaillé pour le projet de construction.

Les plans du Projet de musée (tels qu'élaborés en date de novembre 1985, et tous projets antérieurs) sont inadéquates tant au niveau quantitatif que qualitatif. Ces plans doivent donc être rejetés, ne pouvant être modifiés ni

qualitativement ni même quantitativement pour correspondre aux besoins du Musée.

En raison des sites disponibles, de leurs dimensions et de leurs coûts et des projets d'autres intervenants dans le domaine des équipements culturels, il est très souhaitable d'envisager la relocation du Musée d'art contemporain de Montréal au centre-ville en association avec d'autres institutions.

Trois possibilités méritent une étude et des négociations plus poussées :

- Une association avec la Place des Arts, aux conditions énoncées dans ce rapport, et en particulier avec la possibilité de s'insérer dans un nouveau plan d'ensemble audacieux pour tout le quadrilatère dans le sens même d'un projet de « cité culturelle » remis de l'avant par la Société de la Place des Arts en juillet 1986.

- Une localisation aux environs de la station de métro Berri-DeMontigny, si des associations possibles (Université du Québec à Montréal, Orchestre symphonique de Montréal, etc.) manifestent éventuellement un intérêt.

- Une association avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal, à des conditions à définir et dans le respect de l'identité des deux institutions.

A titre de maître d'oeuvre de l'élaboration de son projet de relocation, le Musée d'art contemporain de Montréal doit être autorisé à entreprendre pour chacun de ces trois sites, et conjointe-

ment avec les autres intervenants identifiés ou identifiables, les études et négociations préliminaires suivantes :

- 1) Les associations et les partages d'espaces possibles, en terme de faisabilité, de coûts et bénéfices, d'avantages et désavantages.

- 2) La préparation d'esquisses architecturales préliminaires conjointement acceptables, dont les éléments propres au Musée d'art contemporain de Montréal respecteraient le budget déjà alloué de 20 millions \$ (en dollars constants de 1985).

- 3) L'identification d'éléments conjoints (par ex. salle de spectacle, jardins de sculpture, bibliothèque) dont l'intérêt dépasserait les besoins propres de chacune des institutions et qui deviendraient des équipements culturels, gérés conjointement, bénéficiant d'un financement et d'un calendrier de réalisation indépendants et l'identification des sources de financement pour ces équipements conjoints à rayonnement exceptionnel.

Ces études et négociations ne devraient pas prendre plus de quatre mois.

Le Musée d'art contemporain de Montréal doit disposer d'un budget spécial pour défrayer sa part de coûts de ces études dont un poste budgétaire spécifique pour une étude coûts / bénéfices des solutions qui apparaîtront réalisables au terme des quatre mois de négociations.

Concurremment aux études et négociations proposées, le Musée

d'art contemporain de Montréal et la Société Immobilière du Québec devraient être mandatés pour préparer un programme fonctionnel détaillé sur la base du programme fonctionnel préliminaire présenté dans ce rapport et du budget alloué de 20 millions \$ (en dollars constants de 1985), en vue de la commande architecturale.

Compte tenu du présent moratoire et des études complémentaires recommandées par ce rapport, nous croyons qu'il est possible de réaliser la construction du Musée pour l'été 1989. Ce qui permettrait l'emménagement et l'inauguration à l'automne 1989, tout au moins pour les espaces qui lui seraient propres et qui relèveraient de son propre budget de réalisation, dans un éventuel complexe dont les autres éléments, y compris des équipements conjoints, donneraient lieu à des commandes, à des budgets et à des échéanciers indépendants.

Le ministère des Affaires culturelles devrait utiliser le Musée d'art contemporain de Montréal comme catalyseur pour doter le centre-ville de Montréal d'un haut lieu de la culture, assurant son leadership à l'échelle nationale et internationale. L'évaluation des diverses possibilités, le choix d'une solution d'association, et la commande architecturale devraient se faire non seulement à la lumière des études proposées, mais aussi en tenant compte de cette mission éminente du ministère et du gouvernement du Québec.

REVUE DE PRESSE

Quand Washington décide...

La soudaine baisse des taux d'intérêt aux États-Unis et son influence sur l'économie mondiale retiennent l'attention de l'ensemble des éditorialistes de la presse parisienne.

Pour *Libération* (gauche indépendante), « il reste aux Américains à espérer que la baisse de leurs taux influencera suffisamment la valeur des autres monnaies — principalement le mark et le yen — pour décider les autorités monétaires à agir à leur tour. (...) Si une telle relance étrangère n'était pas opérée très bientôt, la récession américaine (...) commencerait très certainement à faire sentir ses effets d'ici à la fin de l'année. Et ce serait alors un moment fort délicat pour l'administration américaine, puisqu'en novembre prochain auront lieu les élections législatives de mi-mandat ».

Les *Échos* (informations économiques) observent que « l'économie donne des inquiétudes croissantes à Washington. (...) Les actions unilatérales des

États-Unis en ce domaine ne peuvent que contribuer à la baisse du dollar — notamment lorsque les banques auront abaissé à leur tour leur prime rate — ce que Paul Volcker redoute en raison du rôle des investisseurs étrangers dans le financement de la dette publique. Le nouvel affaiblissement du billet vert, alors que la baisse de l'escompte avait été anticipée par les marchés, souligne le bien-fondé de ces craintes ».

« Panne de locomotive » pour *Le Parisien* (informations générales) : « L'Amérique n'entraîne plus l'économie mondiale et le relais n'est pris, pour l'instant, ni par l'Europe, ni par le Japon. (...) C'est d'Allemagne qu'on attendait l'impulsion. Elle tarde. Quant au Japon, il est touché par la chute du dollar. (...) Tant et si bien que l'économie mondiale connaît aujourd'hui un certain attentisme. Lequel fait dire aux uns qu'elle reprend son souffle avant un nouveau départ, aux autres qu'elle n'a nullement retrouvé son dyna-

misme d'antan. Après la fièvre, nous vivons une certaine langueur. Rien de dramatique. Seulement un doute persistant sur l'avenir ».

« Le fait accompli », titre *Le Figaro* (droite) : « C'est la loi du plus fort qui triomphe. Autrement dit, ce que les États-Unis n'ont pas obtenu dans la discussion, ils le décident unilatéralement. Leurs partenaires doivent désormais se débrouiller dans une difficile alternative : ou ils restent sur leurs positions, ce qui ne peut que renforcer leur monnaie par rapport au dollar au détriment de leurs exportations, ou ils suivent la baisse des taux d'intérêt, acceptant ainsi le fait accompli américain ».

Pour *Le Matin* (socialiste), « Washington prend l'initiative de la relance. (...) Bien que l'économie américaine ne soit pas au bord de la récession comme pourrait le faire croire une avalanche de mauvais indices, l'administration Reagan ne pouvait pas, à quelques semai-

nes d'élections où elle risque de perdre le contrôle du Sénat, rester les bras croisés. (...) La baisse du dollar, qui devrait s'accroître avec la baisse unilatérale des taux d'escompte américains, pourrait quand même amener le Japon et la RFA à agir prochainement dans le même sens, répondant ainsi aux demandes de l'Oncle Sam ».

Par ailleurs, *Libération* revient sur la catastrophe de Tchernobyl après la publication du rapport officiel soviétique : « En faisant porter le poids principal de cette catastrophe sur une poignée de lampistes lamentables, l'aéropage kremlinien ne ment pas forcément sur les faits mais il cherche à coup sûr à « blanchir » à la fois sa propre responsabilité et celle d'un matériel dont il a fait commerce, et qui reste largement en usage. (...) C'est bel et bien l'ensemble du système de planification, de financement et de gestion d'une industrie majeure qui est en cause à Tchernobyl ».

Agence France-Presse

Le dénigrement du Burundi: injuste

Il est de mode pour les intellectuels occidentaux ayant séjourné quelque temps dans un pays du tiers monde de témoigner, une fois de retour chez eux, sur les conditions de vie souvent jugées dramatiques qui existent là-bas.

Le ne suis pas atteint du virus de cette mode. Néanmoins, je voudrais essayer de jeter un peu plus de lumière sur un petit pays d'Afrique où j'ai eu le plaisir de vivre et de travailler.

Ce qui m'incite à agir de la sorte, ce sont les écrits parus sur ce pays, le Burundi, dans la presse canadienne (notamment dans LA PRESSE); écrits qui m'ont semblé, sinon mal intentionnés, du moins injustes et dans tous les cas très mal informés. C'est le cas en outre sur des questions comme les relations entre l'Eglise et l'Etat, le problème ethnique et le respect des droits de l'homme.

Les fausses informations qui paraissent régulièrement sur le Burundi, dans la presse belge principalement et notamment dans un pamphlet intitulé: «Le témoin - Icabona», en Belgique, viennent d'être dénoncées à la fois par le synode des évêques catholiques du Burundi et par le responsable provincial des «Pères Blancs d'Afrique» dans ce pays.

Parmi les gens qui collaborent à la propagation de ces informations mensongères sur le Burundi figurent des personnes réfugiées au Canada et qui ont vécu éloignées de leur pays d'origine trop longtemps pour pouvoir en parler sans risque de rester aveuglées par les rancœurs du passé. C'est le cas de Mme Rose Ndayahozze qui a quitté volontairement le Burundi après la mort de son mari en 1972, y est revenue et en est de nouveau repartie pour se fixer définitivement au Canada.

Lorsque l'on se trouve à Montréal ou Toronto, confortablement installé dans le confort nord-américain et qu'on lit des informations sur un petit pays d'Afrique dont les dimensions restent très discrètes sur la mappemonde, l'on se prend à les comptabiliser dans le registre des horreurs qui agitent tout le continent africain.

Durant mon séjour au Burundi, je ne fus heureusement témoin ni d'incidents politiques, ni de famine, ni d'aucun autre événement dramatique. Je n'ai pas du tout trouvé le pays que se complaisait à décrire une certaine presse mal informée.

J'ai donc vécu dans un pays au climat bini des dieux où ne manquent ni l'eau, ni le soleil, ni la fraîcheur, ni la verdure. Un vaste jardin de seulement 27.834 km² qui, grâce au travail acharné de sa population, parvient à nourrir les 5 millions d'habitants que compte le pays. Le Burundi est tellement agricole qu'il n'est pas rare de trouver des champs de maïs, de haricot ou de manioc en pleine ville, jusque sous les fenêtres de la présidence de la république.

Dans ce pays étonnamment vert donc, se succèdent des champs, des boisements, des bananeraies, des plantations de thé et de café, des vallées, des cours d'eau et des lacs dans une suite ininterrompue de collines et de plateaux qui ont fait surnommer le Burundi «pays des mille et une collines».

Dans ce cadre paisible vit et travaille une population tout aussi paisible, harmonieuse, accueillante et travailleuse qui, depuis une dizaine d'années, a créé à

l'intérieur de ses frontières un véritable havre de paix dans un monde extrêmement troublé. Les Burundais ne cachent en effet pas leur fierté d'avoir retrouvé l'unité et la sérénité indispensables au travail, gage de progrès et de développement.

Le travail est une option extrêmement importante dans un pays qui, jusqu'à présent, n'a pas bénéficié d'une quelconque manne de son sous-sol. Avec peu de ressources, malgré une démographie et une récupération des sols peu égales en Afrique, le Burundi a non seulement éloigné le spectre de la famine, mais accompli également en quelque temps, une tâche de développement que les observateurs sérieux s'accordent à reconnaître comme très importante et qui est en train de modifier le visage du pays.

On ne compte plus les usines, barrages, nouvelles routes, le réseau le plus dense d'Afrique et l'un des meilleurs hôpitaux, dispensaires, écoles etc... qui, chaque année, sortent de terre et viennent enrichir un palmarès déjà impressionnant de réalisations économiques.

Je n'ai trouvé nulle part une quelconque politique de discrimination ethnique ou de violation des droits de l'homme et les institutions politiques du pays semblent plutôt mieux marcher que dans la plupart des pays du continent.

Quant aux problèmes liés aux relations entre l'Eglise catholique et l'Etat, ils s'expliqueraient par le fait que le colonisateur ait confié au clergé, durant toute la période coloniale, un rôle qui dépassait de loin celui d'une institution spirituelle ordinaire. Le gouvernement du Burundi tient donc à réaffirmer la laïcité de l'Etat et ses prérogatives à organiser seul la vie économique et sociale des citoyens, en arguant qu'en cas d'échec, c'est à lui qu'il sera demandé des comptes.

Tout cela pour dire à tous les gens qui s'intéressent à ce petit Etat d'Afrique centrale que j'ai vécu là au milieu d'une population très paisible, extrêmement attachante, disciplinée et travailleuse qui a plutôt besoin d'être aidée au lieu d'être diffusée et calomniée par des gens mal intentionnés ou mal informés.

J'ajouterais que, pour un étranger, le sentiment de sécurité est très important dans un pays. Ici, je pense très sincèrement qu'il est très peu de pays, même parmi ceux qui se disent très civilisés, où j'ai pu me sentir aussi en sécurité qu'au Burundi.

Seulement, ce Burundi-là n'existe, semble-t-il, pas il y a une dizaine d'années. Il n'est donc pas étonnant que les gens qui n'ont pas revu le pays depuis longtemps puissent se faire la même fausse opinion que celle d'un soldat canadien qui n'a vu l'Europe que lors du débarquement de Normandie et n'y est pas retourné depuis lors.

Pour ceux-là et pour tous les autres qui s'intéressent au Burundi, je leur conseille vivement de faire le voyage.

La première surprise de changement, ils l'auront dès qu'il pénétreront dans la nouvelle aéroport de l'aéroport international de Bujumbura qui est un bijou du genre.

Étienne HELLIN
Français
Bujumbura, Burundi

Vrais ou faux réfugiés?

Le débarquement des soi-disant réfugiés tamouls démontre une fois de plus combien notre hospitalité et notre souci humanitaire ne profitent pas toujours aux véritables réfugiés politiques.

Que ces Tamouls mentent effrontément, qu'ils disposaient de \$5000 à \$5000 US, une fortune au Sri-Lanka, et que la majorité cache sa véritable identité, renforcent les doutes quant à leur réel désespoir.

Malheureusement, le Québec ne dispose pas de la vigueur économique nécessaire au support des milliers de réfugiés qui frappent à ses portes. Il ne dispose pas non plus des ressources humaines et matérielles qu'exige une bonne intégration de tous ceux-ci à notre communauté francophone. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter l'utilisation abondante de l'anglais sur la rue Sainte-Catherine. Non seulement le gouvernement Bourassa ne poursuit pas une politique de promotion du français, mais il ne se porte même plus à sa défense.

L'immigration est souhaitable et nécessaire. Par contre, il faut s'assurer que les immigrants créateurs d'emplois (disposant de ressources financières ou de connaissances professionnelles), d'intégration facile et rapide, soient assez nombreux pour contrebalancer les véritables persécutés politiques pour qui nos portes restent toujours ouvertes.

Si de sévères mesures (amende aux compagnies aériennes fautive et déportations de réfugiés économiques) ne sont pas mises en pratique, alors c'est par centaines chaque semaine que les gens arriveront. Les escrocs sur les cinq continents continueront de promettre le paradis canadien alors que les réfugiés politiques ne recevront plus l'attention et la priorité qui leur revient.

A moyen terme, c'est la paix relative entre nos communautés ethniques qui sera menacée par une criminalité, une violence et un racisme croissants, causés par trop d'espoirs déçus. (...)

Pierre PARISEAU
Lachine

L'avenir du Québec

M. Jacques Bouchard, dans son éditorial du 29 juillet portant sur les déclarations du président du Parti indépendantiste, arrive à une bien étrange conclusion. La population, selon lui, serait préoccupée par la reprise économique et non par le discours de certains «nationalistes».

Fort bien. Mais qui est coupable de perdre temps et énergie dans des réunions constitutionnelles à l'issue plus qu'incertaine? Est-ce le gouvernement fédéraliste de M. Bourassa ou le mouvement indépendantiste? Il serait bien plus logique de blâmer M. Bourassa qui fait fi des préoccupations économiques des Québécois en voulant forcer l'entrée du Québec dans le «nouveau» Canada au nom de ses principes nationalistes: il nous l'a répété assez souvent qu'en tant que Canadien, le Québec se devait de signer la constitution de 1982.

Pourquoi blâmer les indépendantistes alors qu'ils s'opposent à cette perte de temps et qu'ils s'accrochent à la situation actuelle? Les indépendantistes ont les deux pieds bien ancrés sur la «planète Québec» et ils ne veulent plus voir vivre au Québec la situation de minorité qui est la sienne et qui est si dommageable pour l'économie québécoise.

Car vivre au Canada en 1986 cela signifie pour un million de Québécois le statut de chômeurs ou d'assistés sociaux; cela signifie avoir un taux de chômage qui ne diminuera pas beaucoup dans l'avenir alors que l'Ontario continue d'être favorisée au niveau économique parce que c'est cela la politique à la «Canadian»; cela signifie que pour le prestige d'Ottawa, on dépensera des milliards pour des brise-glace, des sous-marins et des hélicoptères.

Et aucun gouvernement à Québec ne peut y changer quoi que ce soit parce qu'il n'a pas les pouvoirs suffisants pour renverser la situation ou s'opposer à des iniquités graves. Lorsque l'on entend finalement des ministres fédéralistes espérer voir Ottawa élaborer sa politique étrangère avec le Québec ou penser que les provinces anglophones vont répondre aux demandes constitutionnelles du Québec, on se demande vraiment qui vit sur une autre planète.

Jacques BINETTE
Montréal

Une omission

Dans ce labyrinthe de tunnels qu'est le métré, il est facile pour chacun, enfants, personnes âgées, étrangers, d'y perdre le nord.

Les indications suggérées par un de vos correspondants en page Tribune libre sont adéquates et urgentes. (Rajouter sur les enseignes: vers le nord, vers le sud, vers l'est, vers l'ouest).

Les choses les plus élémentaires ont échappé aux experts.

Juliette N. HÉBERT
Montréal

« Ne nous méprenons surtout pas ! »

Pour faire suite à la déclaration du ministre canadien de l'Environnement, M. Tom McMillan, qui commentait récemment le dernier rapport annuel concernant la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

M. McMillan se disait fort satisfait du chemin accompli en 10 ans en matière d'assainissement de l'air. Le rapport révèle notamment que, depuis 1976, les concentrations de dioxyde de soufre et d'azote ont diminué respectivement de 31% et de 23%.

Ces données, quoique encourageantes, cachent une réalité inquiétante. Le citoyen moyennement informé pourrait croire à la lumière de ces chiffres, les oxydes de soufre et d'azote menant à la formation des pluies acides, que nous sommes en voie de mater ce fléau moderne. Or il n'en est rien!

En dépit des efforts déployés par le gouvernement canadien afin de réduire de 50% ses émissions d'anhydride sulfureux d'ici 1994, de nombreuses régions de l'Est du Canada reçoivent toujours plus de 40 kg/ha/an de dépôts acides de sulfates humides, soit le double du niveau tolérable.

La mise en application de la grande offensive canadienne ne pourra donner des résultats sa-

tisfaisants que dans la mesure où les Américains décideront d'emboîter le pas. Ils rejettent actuellement 5 fois plus de SO₂ que nous et polluent lourdement, en raison de la dominance des vents, toute la section est de notre pays.

Durant leur transport à travers l'atmosphère, les oxydes de soufre et d'azote, crachés des hautes cheminées américaines et des conduits d'échappement des véhicules motorisés, se transforment en acides sulfurique et nitrique (ou encore en sulfates et nitrates) avant même que les appareils destinés à en déterminer la concentration ne puissent le faire. On comprend mieux dans cette perspective que la diminution des émissions canadiennes ne se traduise pas dans les faits par une réduction équivalente des pluies acides, réalité que les commentateurs du ministre ou même le rapport ne font malheureusement pas ressortir.

La solution de ce problème, pour le moins inquiétant, passe par sa pleine reconnaissance par nos voisins du Sud. Or, le contexte énergétique ne s'y prête guère.

Au lendemain de la crise du pétrole, les Américains se sont dotés d'une politique énergétique d'indépendance. Cette dernière les a amenés à favoriser

leur charbon «souillé» face aux formes d'énergie alternatives et qui sont généralement beaucoup plus propres. D'ici deux ans, ils devront planifier leur avenir énergétique. Ils auront notamment à satisfaire des demandes accrues en électricité dans les Etats du Nord-Est. Dans l'état actuel des choses, tout nous porte à croire qu'ils continueront à utiliser leur charbon «souillé» et à polluer effrontément les cieux nord-américains.

Dans cette lutte que nous menons contre les pluies acides, nous ne pouvons faire cavalier seul. Nous devons travailler sans relâche en étroite collaboration avec les Etats-Unis. Devant la sévérité de la menace qu'elles représentent, nous avons l'obligation et le devoir moral d'exiger des Américains beaucoup plus que les promesses évasives auxquelles ils nous ont habitués. Nous sommes en droit d'exiger d'eux des engagements formels. Le rapport néglige, selon nous, cet aspect fondamental du problème. Pour que cessent les pluies acides, le gouvernement canadien devra faire preuve de beaucoup plus de fermeté, auprès de Washington, qu'il ne l'a fait à ce jour.

André BÉLISLE
Normand BERGERON
Association québécoise de lutte contre les pluies acides

Ne pas mêler porno et érotisme

L'appui qu'accorde Mme Michelle Parent au projet de loi C-114 sur la pornographie (Tribune libre, 23 juillet 1986) pose des problèmes. Comme la plupart des sympathisants de ce projet de loi, Mme Parent semble avoir négligé l'autre côté de la médaille.

Le plus grand problème du bill C-114 consiste en sa définition du mot «pornographie», qui, avec son hétérosexisme binaire, constitue une menace aux droits et libertés des Canadiens, particulièrement les membres de la communauté gaie.

Commercialisation du sexe, exploitation violente et inhumaine des femmes et de enfants, dégradation des rapports hommes-femmes, voilà comment la majorité définit la pornographie aujourd'hui. Sur ce point, il existe un consensus national quant aux besoins de contrôler ce mal moderne. Je suis parmi ceux et celles qui s'inscrivent à ce mouvement.

Mais n'oublions pas une chose! Notre société hétérosexiste doit condamner la pornographie à cause de sa violence et son élément de dégradation, et non parce qu'il s'agit principalement de sexe ou de sexualité. Ce serait une hypocrisie collective et un retour au puritanisme démodé si on ban-

nait la pornographie, et en même temps, que l'on présente à la télévision et dans les salles de cinéma des films extrêmement violents dans lesquels on glorifie l'art sadique de déchiqueter des femmes et des hommes.

Le problème général du bill C-114 est simple: a-t-il trop mêlé l'érotisme avec la pornographie ensemble? Qui décide et qui doit avoir le pouvoir de décider ou s'arrête le premier et où commence la deuxième?

Pour les membres de la communauté gaie masculine et féminine, ce problème devient une répression arbitraire de toute une culture qui diffère de la majorité hétérosexiste. En tant que minorité sexuelle, les gais et les lesbiennes ont été victimes depuis quelque temps d'une chasse aux sorcières littéraire, intellectuelle, et audiovisuelle dont le nom est antipornographie. Cette chasse aux sorcières, autrement connue sous le nom de censure, reçoit l'appui de l'Etat, de l'Eglise et de la population, et son succès devrait alarmer les défenseurs des minorités.

Rien n'est plus dégradant que de traiter un être humain comme un objet de plaisir. Toutefois, le projet de loi C-114 va trop loin dans le sens qu'il permettra aux forces réactionnaires et victorien-

nes de persécuter les minorités sexuelles, dont les gais et les lesbiennes, en leur interdisant de faire épanouir leur culture qui dépend tellement de la libération de la rigidité hétérosexiste (la responsabilité de cette libération vient désormais avec le SIDA).

Notre tradition démocratique sera en jeu si nous permettons l'adoption du bill C-114 dans son état actuel: près de 10% de la population canadienne perdront leur droit à la vie privée, leur liberté d'expression et leur droit à la protection contre la discrimination homophobe, interdite au Québec par l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés.

Il n'est pas nécessaire d'être homosexuelle pour comprendre les conséquences extrêmement néfastes de l'antipornographie farouche et totalitaire. Il nous faut une balance raisonnable, soit une loi pour réglementer et étouffer l'industrie de la porno violente avec des limites dont la justification puisse se démontrer dans notre société libre et démocratique, et ce, en tenant compte des expressions érotiques et sexuelles particulières à certaines minorités que compose notre collectivité pluraliste et modérée.

Fo NIEMI
Montréal

La pêche « high tech »

Je salue bien haut l'humour et le doigté de Jacques Dufresne de LA PRESSE qui traitait de l'utilisation du sonar à la pêche dite sportive dans une récente chronique.

Je croyais être le seul à contre-courant. Il a ranimé mes espoirs que d'autres débranchés se lèvent et qu'à titre de bons pourvoyeurs de taxes de plein air, on exige que l'Etat interdise ces appareils qui font l'eau trouble dans nos derniers retranchements d'oasis et de paix.

Jamais les loisirs des pêcheurs et chasseurs n'ont-ils été autant menacés au Québec. On vient d'en connaître un autre exemple avec le projet du ministre du MLCP de donner l'exploitation d'une partie du Parc des Laurentides à une bande indienne.

Que restera-t-il du patrimoine des véritables payeurs de taxes

dans 10 ans? Que ce soit par les pluies acides, les sonars, les coupes à blanc, les intérêts électoraux, les utilisateurs des ressources fauniques et aquatiques sont exploités à outrance!

Le pire c'est que jamais nos intérêts et nos droits n'ont été si peu revendiqués par les associations et fédérations de plein air. Qui se chargera de nous représenter? Certainement pas les éditorialistes du magazine du milieu qui vend de grandes pages d'annonces aux fabricants des appareils «high tech».

La Fédération québécoise de la faune existe-t-elle encore? Le Conseil de la faune, maintenant sur la liste des moribonds, n'en même pas plus large. Les issues sont rares, à moins que la masse silencieuse...?

Carmel DESJARDINS
Montréal

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.	ANNONCES CLASSÉES Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h.
RÉDACTION 285-7070	GRANDES ANNONCES Détailants 285-7202
PROMOTION 285-7100	National-Télé-Press 285-7306
COMPTABILITÉ Grandes annonces 285-6892 Annonces classées 285-6900	Vacances, Voyages 285-7265 Carrières et professions, nominations 285-7320

GRANDE VENTE SOUS LA TENTE
DU CONCESSIONNAIRE OFFICIEL DU MANUFACTURIER

action FORD

Profitez de ces offres exceptionnelles jusqu'à vendredi prochain.
C'est votre dernière chance!

149\$ PAR MOIS Stock no 1314 ESCORT 3 PORTES	6999\$ PAR MOIS Stock no 1259 TEMPO 4 PORTES	174\$ PAR MOIS Stock no 1051 ESCORT «L» 4 PORTES	7642\$ PAR MOIS Stock no 1077 TEMPO «L» 2 PORTES
199\$ PAR MOIS Stock no 1291 ESCORT STATION WAGON	8809\$ PAR MOIS Stock no 1307 MUSTANG «LX» 3 PORTES	199\$ PAR MOIS Stock no 1182 RANGER SUPERCAB	8439\$ PAR MOIS Stock no 484 TEMPO «GL» 4 PORTES
199\$ PAR MOIS Stock no 948 MUSTANG «LX» 2 PORTES	8757\$ PAR MOIS Stock no 329 LTD CROWN VICTORIA FAMILIAL	212\$ PAR MOIS Stock no 912 ESCORT «L» 4 PORTES	10038\$ PAR MOIS Stock no 1470 RANGER
263\$ par mois Stock no 1525 EXP SPORT COUPÉ	10963\$ par mois Stock no 380 TEMPO «GL» 2 PORTES	199\$ par mois Stock no 1234 TEMPO «L» 4 PORTES	8673\$ par mois Stock no 484 TEMPO «GL» 4 PORTES
179\$ par mois Stock no 196 ESCORT «L» 4 PORTES	7998\$ par mois Stock no 329 LTD CROWN VICTORIA FAMILIAL	187\$ par mois Stock no 912 ESCORT «L» 4 PORTES	215\$ par mois Stock no 1470 RANGER
199\$ par mois Stock no 908 MUSTANG «LX» 2 PORTES	8757\$ par mois Stock no 1061 TEMPO «L» 2 PORTES	189\$ par mois Stock no 739 ESCORT «L» 4 PORTES	300\$ par mois Stock no 1563 T-BIRD

Tout rabais inclus: trans., prep. et liquides, taxes d'accises et assurance en sus - Location 48 mois

action FORD
4901, rue Jean-Talon ouest
Tél.: 731-8271

TABLEAU RÉA Régime d'épargne-actions

(PC) — Voici les cours des compagnies inscrites au Régime d'épargne-actions, à la fermeture de la Bourse, le vendredi 22 août, compilés par la maison Lévesque, Beaubien Inc.

Compagnie	Déduction en pc	Prix à l'émission	Prix au 15-8-86	Prix au 22-8-86
Abouit 85	150	7.00	4.25	4.00
Acier Leroux 86	100	5.00	5.20	5.63
A. Lambert Inter 86	100	5.00	4.85	4.80
Algro 84	150	22.00	22.60	21.50
Aliment. Couche Tard 86	100	2.25		3.00
Amusecor 83	150	2.00	4.00	4.25
Armex 85	150	2.00	1.62	1.70
Artopex 85	150	5.00	10.30	9.63
Astral Bellevue 82	100	4.50	13.10	15.00
Banque d'Epargne 83	100	18.50	29.00	30.13
Banque Nationale 85	50	18.50	26.00	26.37
Biotech 84	150	5.00	4.55	4.35
Bombardier B. 85	75	13.00	21.70	25.13
Boutique San Francisco 85	100	8.75	9.10	9.25
Builtite Nightingale 85	100	8.50	7.50	8.25
Cambior 86	75	10.00	11.20	11.38
Canam Manac A 84	100	3.17	12.30	12.00
Canam Manac A 86	50	15.50	12.30	12.00
Cancom 84	150	5.00	13.20	13.38
Cascades 82 (fract. 2.1)	150	0.62	17.70	17.50
Cascades 84 (fract. 2.1)	100	2.34	17.70	17.50
Cascades 85 (fract. 2.1)	100	5.38	17.70	17.50
CB Pack 84	75	12.75	26.40	26.13
Central Dynamics priv. A 85	150	5.00	1.60	1.80
Ciment St-Laurent A 84 (fract. 2.1)	75	6.00	19.00	19.00
Ciment St-Laurent A 85 (fract. 2.1)	50	11.00	19.00	19.00
Circo Craft Inc. 84	150	8.25	3.15	3.25
Croûtes Helix Inc. 83	100	5.50	3.15	3.25
CFC Inc. 85	75	13.75	20.30	20.13
Comfer Inc. 83	150	8.62	1.40	1.42
Consolidated Bathurst 85	50	16.75	23.00	24.25
Continental Pharma Croysan A 85	100	5.00	7.00	7.13
Continental Pharma Croysan B 85	150	5.00	7.00	6.75
Corp. Fin. Power 85 (fract. 2.1)	50	13.68	26.40	26.00
Datagram Inc. 84	150	3.00	2.05	1.95
Datamark 85	150	2.00	6.40	6.25
Disnat 86	75	2.00	3.30	3.10
Dynalor Inc. 85	100	3.75	4.75	4.90
Domco Lee 86	50	13.25	11.60	11.25
Domtar Inc. 85	50	23.40	33.60	30.88
Donohue Inc. 83	100	10.38	26.30	26.13
Donohue Inc. 85	50	17.38	26.30	26.13
Dufresnoy Inc. 82	100	0.60	0.30	0.22
Entreprises Harco 84	150	2.00	3.90	3.90
Equipements Denis 85	150	2.00	4.15	4.00
Exploration Augmitto 85	150	1.50	0.90	0.89
Exploration Brosnor 85	100	0.88	0.28	0.27
FCA International 84 (fract. 2.1)	100	2.00	20.40	21.00
Fiducie Guardian ord. 83	100	5.25	11.10	11.25
Fiducie Guardian priv. A 83	100	6.50	7.00	7.00
Fiducie Guardian priv. B 84	150	10.00	8.30	8.25
Geoffroy Leclerc 85	75	6.00	7.30	7.30
Goodfellow 84	150	5.00	4.50	4.50
Groupe Immobilier Grili 86	100	9.00	7.70	7.75
Groupe Kaufel 85	150	6.00	18.40	17.88
Groupe Lacroix 85	150	3.50	2.50	2.60
Groupe La Laurentienne 85	50	10.00	12.20	12.13
Groupe La Laurentienne 86	50	14.00	12.20	12.13
Groupe Sarnivan 85	100	5.25	4.75	4.90
Groupe SNC 86	50	13.00	13.60	13.63
Groupe Tote 85	150	2.00	4.65	4.00
Groupe Tote 86	100	5.50	4.65	4.00
Gr Transcontinental GTC 84	150	4.37	11.20	11.00
Gr Transcontinental GTC 86	75	12.87	11.20	11.00
Groupe Videotron 85	75	7.75	18.20	17.63
Guardcor Invest. 85	150	10.00	6.20	6.00
Ideal Metal 85	150	5.25	5.70	5.38
Imasco 81	100	18.07	34.40	33.88
Imasco 86	50	34.50	34.40	33.88
Industries Charan Inc. 84	150	3.25	14.20	15.50
Industries Charan Inc. 85	100	10.00	14.20	15.50
Industries Triton Inc. 86	100	7.75	5.30	5.25
IRL 85	150	5.78	4.50	4.90
Laperrrière et Verreault	100	4.00	6.40	7.00
LavalinTech 85	100	5.00	2.55	2.75
Le Groupe Forex 83	100	5.00	0.70	0.72
Lévesque, Beaubien et Co. Inc. 86	50	8.75	8.30	8.25
Magasins Chéniau 83	150	11.25	11.50	13.00
Mines D'Or Kien Inc. 83	100	25.00	25.00	25.00
Lambert Somers 85	150	3.25	5.30	6.00
La Verendrye 83	100	4.00	2.75	2.80
Le Groupe ACSI Inc. 85	150	2.00	4.50	4.10
Le Groupe Cogeco 85	100	7.50	7.20	7.13
Le Groupe Cogeco 86	75	7.38	7.20	7.13
Les Industries Promatek 85	150	3.25	2.60	2.80
Les Ordinateurs Hypocrit Inc. 85	150	3.30	11.40	12.38
Logistec Inc. 86	50	9.25	6.00	6.00
Louvem ord. 85	150	2.00	1.25	1.20
Louvem ord. 83	100	4.50	1.25	1.20
Louvem priv. conv. 84	150	5.00	2.35	2.25
Matco Mart 85	150	2.50	2.10	1.95
Maulout 84	100	1.00	0.75	0.72
McNeil Mantha 84 (fract. 2.1)	150	1.50	6.70	6.87
McCorp 85 (fract. 2.1)	150	7.38	10.60	10.50
Memotec 85	150	7.50	10.60	10.50
Mines Belmorai 85	100	3.00	2.50	2.20
Mines D'Or Val 84	150	1.50	2.60	2.50
Mines Dumagani 84	100	5.25	9.00	9.50
Mines JAG 84	100	1.60	0.33	0.32
Miron Inc. 86	50	12.00	11.20	12.63
Montreal Trust 84 (fract. 2.1)	75	6.25	12.20	11.63
Montreal Trust 85 (fract. 2.1)	50	7.50	12.20	11.63
Morgan Trust 84	100	6.00	2.25	1.90
Multidev Immobilia 85	150	3.00	6.40	6.87
Multidev Priv. Conv. S 2 85	150	4.75	6.20	6.75
Musochio priv. conv. 85	150	8.00	14.60	14.75
Nesbitt Thompson 86	50	7.25	8.40	8.00
Noverco (Gaz Met) 83	100	7.75	12.70	13.00
Noverco (Gaz Met) 85	100	11.50	12.70	13.00
Office Equipment 85	100	8.00	12.40	11.75
Perkins 84	150	5.75	11.40	11.50
Petro Sun priv. 84	150	4.00	2.55	2.50
Premier Choix TVEC 85	150	5.00	7.00	7.87
Pro-Optic 83	150	2.00	2.45	2.40
Proviso 85	100	16.20	18.30	17.75
Quebecor 85	100	4.33	15.60	16.37
Radiomutuel 85	100	5.00	6.60	7.75
Radiomutuel 86	75	5.00	6.60	7.75
Ressources Aiguebelle 85	100	5.00	3.40	2.50
Ressources auNore	100	3.00	0.60	0.50
Ressources Eider 85	100	0.70	0.68	0.76
Ressources La Pause Inc. 85	100	0.70	0.34	0.36
Ressources Yorbeau 85	150	0.70	0.80	0.86
Restaurants Sports Scene 85	150	2.50	7.20	7.00
Sensormatic Canada 83	150	8.25	4.00	4.00
Shermag 86	100	5.25	6.10	5.87
Sico 85	100	13.75	22.20	22.37
S R Telecom 86	75	7.50	8.40	8.00
Studio Andre Perry 85	75	3.50	6.00	7.00
Sumabus Inc. 85	100	5.00	7.50	7.00
Tapis Peerless 86	75	8.87	14.20	9.38
Technique Ltee 85	150	4.00	2.75	3.10
TEE COM Electronics Inc. 86	100	1.60	5.00	5.50
Teinturiers Hubbard 86	100	5.00	5.70	6.13
Tele-Capital 84	100	5.00	11.60	11.13
Tembec 84	100	6.00	4.65	4.45
Tembec 86	75	4.75	4.65	4.45
UAP Inc. 84	100	17.50	30.00	30.75
Unigesco priv. conv. 84	100	6.00	11.20	10.50
Unigesco B 85	100	4.75	5.30	5.25
Unigesco B 86	50	6.25	9.30	9.25
Uni-Select Inc. 85	150	5.00	10.00	9.87
Visway Transports 85	150	7.25	7.00	6.75
Volcano 85	150	5.00	12.00	12.25

LES PRODUCTEURS SONT OPTIMISTES

Les «coolers»: feu de paille ou succès?

Treize coolers, fabriqués pour la plupart à base de vin blanc, ont été introduits sur le marché québécois depuis la fin mai. Au moins sept autres, dont quelques-uns à base de spiritueux, suivront bientôt... quoique l'industrie ignore toujours quel sort les consommateurs réserveront aux nouveaux produits!

JACQUES BENOIT

Cela ne sera-t-il qu'une vague? Ou cela durera-t-il?

«D'après moi, ça va durer. Mais beaucoup de marques vont tomber. Il y a un nettoyage qui va se faire», estime M. David Fortin, analyste en recherche-développement-marketing à la Cidrerie du Québec (Maxi-Cooler, à base d'alcool de pomme).

«Le marché continue de croître aux États-Unis. On pense que ça va tenir», estime également M. Henri Roy, directeur du marketing des coolers chez Cellier du Monde qui en a lancé deux à base de vin dans la bataille (California Cooler).

Même son de cloche du côté de Paul Masson, filiale du géant Seagram, et qui fut la première firme à plonger à la fin mai, avec ses trois coolers au vin. «Le phénomène s'est déclenché avec la publicité qu'a faite Paul Masson, dit M. Fortin, de la Cidrerie du Québec. C'est la compagnie qui a fait connaître, par sa promotion et sa publicité, ce qu'est un cooler».

Christian Thibeault, directeur du secteur vins chez Paul Masson: «Les coolers sont vraiment une catégorie de produits bien établie aux États-Unis. Je crois sans hésitation que ça le deviendra ici aussi.»

Président de Nihco International et représentant de MacGuinness (Cool Canadian Cooler, à base de vodka), M. Pierre Larretche avance par contre quelques arguments percutants, comme quoi cela durera ce que durent les roses. Du moins en ce qui regarde les coolers alcoolisés avec du vin.

Ce qui se passe dans le moment, dit-il, est «un phénomène de publicité» et de médias, qui sont les seuls moteurs des ventes actuelles des wine-coolers. Mais «les Québécois ont un goût plus élaboré que les Américains, que je compare au goût français. C'est un produit qui ne va pas satisfaire la clientèle québécoise».

Néanmoins, il estime qu'un produit différent comme celui de MacGuinness, à base de vodka, fera son chemin... ce qui ré-



Bien implantés aux USA, bientôt bien implantés au Canada? photo Bernard Brault, LA PRESSE

duit d'une certaine façon la crédibilité de ses premières remarques.

Jusqu'ici, selon les chiffres des huit firmes qui en produisent, un peu plus de 1,5 million de cartons de quatre bouteilles (341 millilitres) de wine-coolers ont été expédiés à la SAQ et aux grossistes qui fournissent le réseau épiceries-dépanneurs, dont un million seulement pour Paul Masson!

Mais impossible de savoir, pour l'instant, à combien s'élèvent les ventes, affirment toutes les firmes.

L'exception est M. Larretche, de Nihco-McGuinness, dont le produit n'est offert que dans le réseau SAQ vu qu'il est à base de vodka: du 15 juin au 15 juillet, dit-il, il s'est vendu très exactement 5 466 cartons du Cool Canadian Cooler. «Mais pour ce qui est des wine-coolers, il y a déjà baisse des ventes dans les succursales», ajoute-t-il.

Renfermant entre 4 p. cent (Maxi-Cooler) et 6 p. cent d'alcool (McGuinness), les coolers sont tous fabriqués selon une recette similaire: alcool, jus de divers fruits — particulièrement d'agrumes comme le citron — gaz carbonique et sucre comme pour les boissons gazeuses.

Mais déjà, selon M. Gilles Mélançon, directeur des ventes de Gélos (Baartys Cooler, tout juste arrivé sur le marché et plus sec que les autres), «on s'aperçoit que les gens leur reprochaient d'être un peu trop sucrés, et on a fait le nôtre plus sec». Autrement dit, il n'est pas sûr que les produits soient vraiment au point et correspondent aux attentes des consommateurs.

Les autres produits

C'est forcément au détriment d'autres boissons que les coolers se tailleront une part du marché, «car il y a une limite naturelle à la consommation», dit M. Jean Lalanne, directeur de la cuverie des Vins André (Spitz Cooler).

Mais là-dessus, le marché étant encore tout neuf, les opinions divergent, et on ne s'entend pas tout à fait sur ce qui s'est passé aux États-Unis, sur lesquels tous ont les yeux rivés: pour M. Lalanne, «aux États-Unis et dans les provinces anglaises, c'a été au détriment des boissons gazeuses». M. Henri Roy, de Celliers du Monde: «Les ventes se feront aux dépens de la bière. On se fie à ce qui s'est passé aux États-Unis.»

M. Thibeault, de Paul Masson:

«Les coolers n'affectent pas les vins, c'est la bière et les boissons gazeuses qui sont affectées.» Vice-président aux affaires publiques de la SAQ, M. Jean-Louis Poirier fait état d'une enquête effectuée aux États-Unis par une firme détenant une large part du marché et qu'il ne veut pas nommer (sans doute Seagram): là où cette firme vendait 100 caisses de vin, dit-il, elle en vend maintenant 99, plus 100 caisses de 24 bouteilles de coolers. Bref, ce n'est pas les vins qui écoperont, et il semble y avoir là un nouveau marché, dit-il.

Reste à savoir si les coolers, s'ils réussissent à s'imposer, se vendront seulement l'été ou toute l'année.

«Dans les provinces anglaises, dit M. Larretche, 65 à 70 p. cent des ventes se font les trois mois d'été.» M. Thibeault, de Paul Masson, souligne de son côté que les ventes aux États-Unis diminuent de moitié à l'automne par rapport à l'été, et que l'hiver elles sont encore plus faibles, soit le quart des ventes de l'été.

Autrement dit, près de 60 p. cent des 72 millions de caisses de 24 bouteilles de coolers que l'industrie américaine juge pouvoir vendre là-bas en 1986, auront été achetées l'été.

Noranda remonte la côte

Après avoir connu une année catastrophique en 1985, le groupe Noranda est en train de remonter la côte. Les résultats des six premiers mois de l'année font état d'un bénéfice net de \$48,2 millions, comparativement à une perte de \$24,3 millions, pour la semestre correspondant en 1985. La direction de la compagnie indique d'autre part que le trimestre en cours, dont les résultats seront connus en octobre, est très encourageant.

CLAUDE PICHER

Le groupe Noranda, fondé en 1922, est un véritable empire engagé principalement dans les mines, l'exploitation forestière, et le secteur manufacturier. Il emploie quelque 50 000 personnes, dont près de 8 000 au Québec. L'an dernier, Noranda a connu le pire exercice de son histoire, avec des pertes de \$243 millions. C'était d'ailleurs la quatrième année déficitaire consécutive, faisant suite à une période de vaches grasses durant laquelle la compagnie a enregistré des bénéfices nets de \$139 millions en 1978, \$400 millions l'année suivante, \$416 millions en 1980.

Les mauvais résultats de l'an dernier sont essentiellement attribuables à la dépression des prix dans les secteurs où Noranda est le plus engagée (marchés nord-américains des minéraux et métaux, papier-journal). Cette année, la situation change. Ainsi, les prix de la pâte à papier et autres produits de la forêt se sont considérablement raffermis, et les résultats de Noranda se sont améliorés en conséquence au cours des six premiers mois de 1986. Dans le seul secteur des produits forestiers, Noranda a enregistré un bénéfice net de \$50 millions de janvier à

LE GROUPE NORANDA AU QUÉBEC			
Nom	Emplacement(s)	Employés	Produit(s)
Câbles Canada Limitée	Vanier Montréal Pointe-Claire Montréal-Est	170	Fils électriques Câbles
Centre de recherche Noranda	Pointe-Claire	150	Technologie de pointe
Les Industries de câbles d'acier Ltée	Pointe-Claire	375	Câbles d'acier
Industries James Maclaren Inc.	Buckingham Thurso	1,600	Papier journal Contre-plaqué Pâte à papier
Les Industries de Métaux Noranda Inc.	Montréal	450	Laiton en barres Cuivre, alliages
Division CCR	Montréal-Est	1,200	Affinage
Division Horne	Noranda	1,200	Fonderie
Division Matagami	Matagami	450	Mine de zinc
Division Chadbourne	Noranda	200	Mine d'or
Norcast Inc.	Mont-Joli	140	Fonte
Northwood Mills Ltée	Boucherville Saint-Augustin	40	Matériaux de construction
Division Mines Gaspé	Murdochville	800	Mine de cuivre Fonderie
Zinc Électrolytique du Canada Ltée (présentement en grève)	Valleyfield	800	Alliages, acides Cadmium

juin 1986, contre à peine plus de \$4 millions l'an dernier. Par contre, le marché des métaux demeure fortement déprimé, Noranda n'enregistrant que \$19 millions de bénéfices à ce chapitre, contre \$34 millions au cours du semestre correspondant en 1985. L'an dernier, les bénéfices d'exploitation étaient annulés par le déficit énorme entraîné par l'endettement de Noranda, ce qui n'est pas le cas cette année.

Les principales filiales et divisions du groupe Noranda sont:

■ Dans le secteur de la forêt, MacMillan Bloedel, un des fleurons de l'industrie canadienne

du bois, ainsi que la James Macclaren, un des principaux employeurs forestiers de la région de l'Outaouais, le groupe Fraser, du Nouveau-Brunswick, et la Northwood Pulp & Timber, de Colombie-Britannique. Noranda détient une participation importante (environ 32 p. cent) de la société abitibiennaise Normick Perron. Ces entreprises produisent du papier journal, du bois de construction, de la pâte à papier, du carton, des papiers fins. Ensemble, elle représentent le quart du volume d'affaires du groupe.

■ Dans le secteur manufacturier, le plus important en volu-

me, puisqu'il représente à lui seul près de la moitié du chiffre d'affaires du groupe, on remarque les Câbles Canada, Zinc électrolytique du Canada, Noranda Metal, Noranda Aluminium, Norcast, et des dizaines d'autres. À l'extérieur du Canada, Noranda possède des installations manufacturières aux États-Unis, en Irlande, au Nigeria, en Colombie, au Venezuela, au Mexique, etc. Ces entreprises produisent, entre autres, des câbles d'acier, des câbles électriques, des parements d'aluminium, des tubes spécialisés, des fibres optiques, des miroirs, des feuilles de plomb, des cordages, du laiton en barres, des pièces en fonte, des matériaux de construction (fenêtres, portes, bardeaux, parquets), des engrais (Nutrite), des produits de plastique.

■ Enfin, dans le secteur minier, qui est à l'origine de la compagnie et qui représente encore près du tiers de son volume d'affaires, on dénombre les exploitations par centaines. Au Canada seulement, Noranda est activement engagée, seule ou en coparticipation, dans plus de 250 projets. La compagnie est un des plus importants producteurs canadiens de cuivre, de zinc, de plomb, d'argent, d'or, de molybdène, de potasse. Elle est engagée dans l'exploration pétrolière et gazière.

Le principal actionnaire du groupe Noranda

Le Québec compte trois fois moins de guichets automatiques que l'Ontario

■ L'implantation des guichets automatiques dans les banques est plus lente au Québec que partout ailleurs au Canada. La situation est telle, en fait, que le Québec possède à peine 15 p.

cent des guichets bancaires automatiques au Canada, contre plus de 44 p. cent pour l'Ontario.

CLAUDE PICHER

C'est ce qu'indiquent des statistiques compilées par l'Association des banquiers canadiens, organisme qui regroupe toutes les banques à charte du pays.

Ces chiffres ne portent que sur les banques à charte, ce qui exclut forcément les caisses popu-

lares, dont le poids relatif au Québec est considérable (en fait, le Mouvement Desjardins a plus de caisses populaires que toutes les banques réunies ont de succursales). Les chiffres excluent également la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, qui possède une charte fédérale spéciale, et n'est pas membre de l'ABC.

Ces deux exceptions ne changent toutefois pas grand chose au portrait global. D'une part, Oscar, le réseau des guichets automatiques de la Banque d'Épargne, ne compte que 36 guichets, ce qui n'est pas suffi-

sant pour influencer les statistiques de l'Association. D'autre part, malgré le nombre considérable de caisses populaires, le Mouvement Desjardins tire de l'arrière par rapport aux banques, dans ce dossier, puisqu'il n'offre que 170 guichets automatiques, soit à peine plus qu'un guichet pour huit caisses. Pour les banques, la proportion moyenne est de un guichet pour trois caisses. Même en ajoutant les 36 guichets de la Banque d'Épargne et les 170 des caisses populaires, le Québec tirerait encore largement de l'arrière.

Les banques ontariennes

comptent 1 261 guichets automatiques (tous les chiffres remontent au 1er avril dernier), soit 14,2 p. cent de plus qu'il y a un an. Cela revient pratiquement à dire que la moitié des guichets automatiques au Canada sont situés en Ontario. La deuxième province la mieux équipée à cet égard est la Colombie-Britannique, avec 441 guichets, suivie du Québec avec 413.

Sur une base par capita, les différences régionales sont frappantes. Il existe un guichet pour 7 000 habitants en Ontario, un pour 6 600 en Colombie-Britannique, un pour 9 000 dans les Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba), un pour 16 000 dans les Maritimes et au Québec. La moyenne canadienne est d'un guichet automatique pour 9 000 personnes. Compte tenu des quelque 200 guichets des caisses pop et de la Banque d'Épargne, le Québec, sur une base par capita, est sans doute un peu mieux servi que les Maritimes. Par contre, le rythme de croissance des guichets, dans les Maritimes, a été six fois supérieur à celui du Québec, depuis un an.

Qu'est-ce qui peut bien expliquer un tel retard?

« Il faut bien comprendre », explique Michael D'Ambra, spécialiste de la question à la Banque Toronto-Dominion, « que les guichets automatiques ont d'abord percé en Ontario. C'est là que les grandes banques ont fait leurs premiers essais en la matière, c'est aussi là que la réponse des clients a été la plus positive. C'est ce qui explique que le retard du Québec sur l'Ontario, dans ce dossier, est de quatre ans à l'heure actuelle ».

Selon M. D'Ambra, une des principales causes de ce retard est la réticence des Québécois francophones à recourir aux guichets automatiques. Cette réticence est confirmée par Pierre Paquette, vice-président responsable de ce dossier, à la Banque nationale. « Les transactions effectuées au guichet automatique n'apparaissent évidemment pas, dans l'immédiat, dans le livret de banque. Or, le client québécois aime bien avoir un livret le plus à jour possible. S'il a le

choix entre la caisse et le guichet, il y a de bonnes chances pour qu'il préfère la caisse ».

« Cela est facilement vérifiable », renchérit-on à la Banque Toronto-Dominion. « C'est constant: un guichet installé dans le West Island prend environ un an avant d'atteindre sa pleine capacité d'utilisation. Dans l'Est de la ville, après un an, le taux d'utilisation se situe dans les 50 p. cent! »

Les bouchées doubles

Ce serait donc, selon les porte-parole des banques, une question de demande. Mais comment expliquer, alors, les longues files d'attente devant les guichets automatiques? En fait, les Québécois ne boudent pas les guichets automatiques, loin de là! Leur popularité croissante est là pour en témoigner. Ce qui se passe, c'est qu'ils ont été plus lents à les adopter. Lorsqu'ils se sont décidés, les institutions n'étaient pas prêtes.

« Nous sommes conscients de notre retard », affirme un porte-parole du Mouvement Desjardins. « Au cours des six prochains mois seulement, nous entendons augmenter de 50 p. cent le nombre de guichets automatiques dans les caisses populaires. Cela veut dire, de façon concrète, que le nombre de guichets automatiques passerait de 170 à 250 au début de 1987 ».

La Banque Nationale, institution bancaire qui possède le plus grand nombre de guichets au Québec (plus de 130) met les bouchées doubles en ouvrant un ou deux nouveaux guichets automatiques à chaque semaine, de sorte que leur nombre atteindra facilement les 150 avant le fin de l'année, et les 200 au cours de 1987. La Nationale a aussi inauguré un programme de guichets automatiques hors succursales. Les guichets sont installés dans les magasins Provigo, de sorte que les clients de cette chaîne d'alimentation peuvent y effectuer leurs transactions bancaires tout en faisant leur marché. Les guichets automatiques hors succursales sont déjà très populaires en Ontario, mais l'expérience Provigo-Banque Nationale est une première au Québec.

IVACO

Dividende sur les actions privilégiées série C

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de 1.106255 l'action a été déclaré sur les actions privilégiées série C en circulation d'IVACO INC. payable le 1er octobre 1986 aux détenteurs inscrits à la clôture des affaires le 3 septembre 1986.

Le dividende est payable en espèces ou au moyen de dividende en actions sous forme d'actions privilégiées subalternes sans droit de vote aux actionnaires qui auront choisi de recevoir de telles actions au lieu d'espèces avant la date d'inscription.

Daté à Montréal (Québec) ce 19 août 1986.

PAR ORDRE DU CONSEIL
LE VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL
ET SECRÉTAIRE
MICHAEL HERLING

DOMINION TEXTILE INC.

Dividende n° 254
sur actions ordinaires

Dividende n° 255
sur actions privilégiées de premier rang

Un dividende trimestriel de 0,12\$ par action ordinaire et un dividende de 1,75\$ par action privilégiée de premier rang ont été déclarés par le conseil d'administration pour le trimestre finissant le 30 septembre 1986. Ces dividendes seront payables le 15 octobre 1986 aux actionnaires immatriculés à la clôture des affaires, le 11 septembre 1986.

Le secrétaire,
S. Mackay-Smith,
Montréal
le 12 août 1986

GBS GENERAL BEARING SERVICE INC.

POULIES À COURROIES Gates

1326, rue Notre-Dame Ouest
5758, rue Hochelaga
6909, rue Jarry Est
1918, boul. des Laurentides
806, boul. Sainte-Foy (Longueuil)
120A, boul. Sainte-Croix (Saint-Laurent)
(coin Saint-Philippe)

OUVERT
LE SAMEDI
AVANT-MIDI 937-7423

IVACO

DIVIDENDES

Actions privilégiées de série D et E et actions privilégiées de second rang de série 1, 2, 3 et 4

AVIS est par les présentes donné que des dividendes trimestriels réguliers de 0.6255 l'action sur les actions privilégiées de série D, de 0.605 l'action sur les actions privilégiées de série E, de 0.505 l'action sur les actions privilégiées de second rang de série 1, de 0.505 l'action sur les actions privilégiées de second rang de série 2 et de 0.56255 l'action sur les actions privilégiées de second rang de série 3 en circulation d'IVACO INC. ont été déclarés payables le 1er octobre 1986 aux détenteurs inscrits à la clôture des affaires le 3 septembre 1986; et qu'un dividende de 0.685 l'action sur les actions privilégiées de second rang de série 4 en circulation d'IVACO INC. a été déclaré payable le 15 octobre 1986 aux détenteurs inscrits à la clôture des affaires le 1er octobre 1986.

Daté à Montréal (Québec) ce 19 août 1986.

PAR ORDRE DU CONSEIL
LE VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL
ET SECRÉTAIRE
MICHAEL HERLING

DEVENEZ AGENT DE VOYAGES

COURS DE JOUR ET DE SOIR DÉBUTANT LE 1er SEPTEMBRE

Inscription dès maintenant.

OPTION: COURS **RESERVEC**

L'École de Conseillers en Voyages de Montréal Ltée
(Depuis 1977)

PERMIS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

RENS.: 270-6723 du lundi au vendredi

Téléphones cellulaires pour autos.

Générale Électrique—la marque à acheter.

Pour tout renseignement ou toute démonstration sans obligation de votre part, Appelez le **288-0225**

Générale Électrique du Canada

Communications cellulaires
2055, rue Peel, bureau 850
Montréal (Québec)

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Exportation de gaz naturel par
Shell Canada Limitée
à Granite State Gas Transmission Inc.

L'Office national de l'énergie ("l'Office") tiendra une audience publique relativement à une demande faite par Shell Canada Limitée ("la requérante") le 5 juin 1986 conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie, Partie VI, en vue d'obtenir une licence pour exporter un total de 7,1 milliards de mètres cubes de gaz naturel à Granite State Gas Transmission Inc., aux États-Unis, en onze ans et demi environ.

L'audience commencera le **mardi 7 octobre 1986 à 9h30**, heure locale, dans la salle d'audience de l'Office située au 9^e étage du 473, rue Albert, à Ottawa, en Ontario.

Cette audience sera publique et aura pour but d'obtenir les preuves et les vues pertinentes des parties, des groupes des organismes et des sociétés intéressés à la demande.

Quiconque désire intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès du Secrétaire de l'Office et en procurer une copie à la requérante. La requérante fournira une copie de la demande à chaque intervenant.

Quiconque ne désire faire que des commentaires à l'égard de la demande devrait les envoyer par écrit au Secrétaire et en faire parvenir une copie à la requérante, Shell Canada Limitée, 400 - 4th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 0X9 et au conseiller de la requérante, Bennett Lanes, 3200 Shell Centre, 600 - 4th Avenue, S.W., Calgary, Alberta, T2P 0X9.

Le délai de réception des interventions ou des commentaires écrits prend fin le 8 septembre 1986. Le Secrétaire fera alors paraître la liste des intervenants.

Pour se procurer des renseignements, en français ou en anglais, relatifs à la procédure de cette audience (ordonnance d'audience GH-2-86) ou aux Règles de pratique et de procédure de l'ONE qui régissent toutes les audiences, il suffit de communiquer avec le Secrétaire ou avec le Bureau de soutien de la réglementation de l'Office, à (613) 998-7204 ou à l'adresse suivante.

J.S. Kienaviv
Secrétaire
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
Tél.: 0533791
Télécopieur: (613) 990-7900

Frontier a fermé ses portes hier

■ DENVER — Après avoir battu de l'aile pendant plusieurs mois, la compagnie américaine Frontier Airlines a mis la clé dans la porte tôt hier matin, provoquant la colère de quelque 17 000 voyageurs dans l'ouest des États-Unis et du Canada et mettant à pied 4 700 employés.

Un porte-parole de la firme a fait savoir que celle-ci déclarerait faillite à moins d'une entente de fusion avec une autre compagnie aérienne, United Airlines.

« Nous regrettons profondément ce geste, mais nous n'avions pas le choix...Frontier n'avait plus de fonds », a affirmé dans un communiqué la direction de People Express Inc., qui a acquis le transporteur aérien basé à Denver l'automne dernier.

Un porte-parole de People Express a d'autre part estimé qu'en déclarant faillite, Frontier scellerait définitivement son sort, puisque les procédures qui s'ensuivraient rendraient toute vente ultérieure extrêmement difficile.

Frontier Airlines a perdu \$10 millions US au cours des six premiers mois de 1986.

United Airlines était prête à acquérir Frontier pour \$146 millions US à la condition de conclure une entente avant le 31 août avec les cinq syndicats représentant les employés de la compagnie.

« Nous sommes toujours intéressés à acheter Frontier », a affirmé hier un porte-parole de United Airlines.

Mais les pourparlers avec l'Association des pilotes de ligne, le premier des cinq syndicats à avoir commencé à négocier avec l'éventuel acheteur, ont échoué sur la question salariale, les pilotes de Frontier réclamant un traitement équivalent à celui que reçoivent les pilotes au service de United Airlines. Actuellement, ces derniers gagnent en moyenne \$115 000 par année, contre \$68 000 pour leurs collègues de Frontier, qui ont fait d'importantes concessions à ce chapitre au cours des quatre dernières années afin de préserver leurs emplois.

Frontier Airlines desservait 55 villes dans l'ouest des États-Unis, ainsi que des villes canadiennes telles que Saskatoon, Winnipeg, Regina et Vancouver.

La compagnie conseille aux passagers qui n'ont pu faire honorer leurs réservations aux États-Unis de présenter leurs billets aux guichets des transporteurs Continental et United Airlines. Au Canada, on recommande aux voyageurs de prendre d'autres vols et de demander ensuite remboursement auprès de Frontier Airlines.

— d'après AP

Cette semaine à Place Bonaventure

Galerie des Boutiques
Exposition du Molson Indy. Du 25 au 30 août, heures d'affaires, Niveau Métro. Exposition comprenant voitures de courses, présentations audio-visuelles et kiosque d'information. Renseignez-vous sur le concours «Weekend aux courses», du 18 au 29 août, heures d'affaires. Vous pourriez gagner un des nombreux billets d'admission au Molson Indy. TIRAGES: du 26 au 29 août, midi, Niveau Métro. Coupons de participation disponibles dans toutes les boutiques.

Centre de Design Bonaventure
Panel sur le rôle de la quincaillerie architecturale et décorative en architecture et design d'intérieur, le mercredi, 27 août à 19h au Centre INFODESIGN 30 Dollard. Cinq panelistes invités. Réservez dès maintenant en composant le 875-2130. Entrée gratuite.

Hall d'Exposition
La Foire du Cadeau d'Automne à Montréal. 24-27 août. Commerçants seulement.

Centre de commerce en gros
Marché du Cadeau et du Jouet d'Automne. Etage «C». 24-27 août. Commerçants seulement.

Place Bonaventure

Les voici!

Voici enfin les BMW 1987. Venez admirer et essayer ces superbes voitures chez BMW-Canbec où vous trouverez la gamme complète. Soyez parmi les premiers à faire votre choix.

À prix réduit!
Quelques 325 neuves

Nous avons encore quelques BMW 325e, modèle 1986. Vous pouvez acquérir une de ces grandes routières flambant neuve à prix substantiellement réduit. Mais hâtez-vous car cet inventaire 1986 est limité.

Nous sommes idéalement situés tout près du centre-ville.

BMW CANBEC
5055, rue Paré
1 coin de rue au nord de Jean-Talon, à l'est de Décarie.
TÉL.: 731-7871

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

705 HYPOTHÈQUES
ACCEPTATION en 7 jours, 1ère et 2e hypothèques. Casse Pop. St-René, Goulet, 371-2810.
ARGENT À PRÊTER 2e hypothèque, achat balance de vente, tous à discuter, notaire, 351-3155 (jour).
FINANCEMENT tout genres, 1ère 2e hypothèque, balance de prix de vente, chèques, escomptes. M. Giguère, 334-8115.
1re & 2e HYP. particulier-commercial-industriel, approbation rapide, concurrentiel, 488-2798 Normetco

710 OCCASIONS D'AFFAIRES
HOMME d'affaires américain, aidez les firmes canadiennes de services de mettre en marche leurs produits aux États-Unis. Prière d'écrire en anglais. C.P. 4067, Westmount, H3Z 7X3
POURQUOI J'AI INVENTÉ WHIPFORM
Pour faire des millions, disponible au Québec. 389-2211.
TRES PAYANT
FINANCEMENT DISPONIBLE
Clinique de médecine douce très bien située, incluant 11 bureaux tout équipé au 1er-de-chaussée, excellent chiffre d'affaires, possibilité de vente de produit naturel. En place présentement: naturopathe, hypnopraticien, sexologue, massothérapeute, parapsychologue, esthéticien. Idéal pour groupe ou personne seule dans le domaine. M. Carpentier 271-8483.

712 ASSOCIÉS DEMANDÉS
RECHERCHE personne, temps plein ou partiel, pour devenir associé, et voir aux achats et à l'administration dans le domaine de la construction intérieure. Posséder sens des affaires. Capital requis \$40,000. Balance à discuter. 282-0195 local 40, jour, soir, fin de semaine.

715 SERVICES FINANCIERS
CONSOLIDATION DE DETTES
Pré-saisie, pré-faillite. Références B.E.C. Bouthillier et Ass. 921-4837.
FONDS pour commerce, industrie, affaires, opportunités, etc.
DENCOL MTO - 342-1354

717 SERVICES SPÉCIALISÉS
ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE
Services de secrétariat
Bureaux meubles disponibles. SAVSI, 1249 Beaumont, 340-1999

718 ARGENT DEMANDÉ
BALANCE DE PRIX DE VENTE SUR IMMEUBLE À ST-JEAN SUR RICHELIEU, 349-3612
CHERCHONS prêteur privé, 1ère, 2e hypothèque, 288-9982, 9h à 5h

725 TENUE DE LIVRES, DÉCLARATIONS D'IMPÔT
COMPTABILITÉ, tenue de livres, gestion conseil, excellentes références, Lillia Selhi, 674-6968.

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS RÉSULTATS
285-7111
INTERURBAIN SANS FRAIS
1-800-361-5013
ANNONCES ENCASTRÉES
285-7000

AVIS LÉGAUX · APPELS D'OFFRES · SOUMISSIONS



Travaux publics Canada
Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, Région de la Capitale nationale, Place du Portage, Phase IV, 140, promenade du Portage, Hull, Québec, (adresse postale) OTTAWA (Ontario) K1A 0M3 seront reçues jusqu'à 15:00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans à l'adresse ci-dessus (téléphone: 997-5671) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

No. 640143 - Réparations de Gouttières en Cuivre et Installation d'Équipement pour fondre la glace. Cour Suprême du Canada, rue Wellington, Ottawa, Ontario.
On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: mardi 16 septembre 1986.

Dépôt: \$5000.

No. 640142 - Page 11. DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE - Construction d'une chambre d'ordinateur blindée - 101, promenade Colonel By, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: le mardi 16 septembre 1986.

Dépôt: \$5000.

BUREAU DÉPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les sous-traitants pour construction électrique et mécanique doivent présenter leur soumission par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures le 11 septembre 1986, conformément aux dispositions du document intitulé Les Règles normatives concernant les pratiques des bureaux de dépôt de soumissions (pour les projets de construction d'immeubles du gouvernement fédéral) en date du 7 août 1981.

INSTRUCTIONS

1. Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui précède la date de l'ouverture des soumissions.
2. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Travaux dans la ville de Bromont
Comité de Brome-Missisquoi
Appel d'offres no: 046-3-01-41-04

Partie 'A' — Travaux d'assainissement
Fourniture et pose de conduites de refoulement (1240 m de 150 mm), d'égout domestique gravitaire (1235 m de 250 mm), la construction d'un poste de pompage d'une capacité de 20 l/sec., excavation de 1ère classe (500 m³) et autres travaux connexes.

Partie 'B' — Travaux municipaux
Fourniture et pose d'une conduite principale d'aqueduc (1520 m de 250 mm).

DOCUMENTS DISPONIBLES

Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1050, boulevard Dorchester Est, 2e étage, Montréal (Québec) H2L 2L6. Tél.: (514) 284-1192.

PRIX: 75,00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

LIEUX DE CONSULTATION:

Hôtel de ville de Bromont, Association de la construction de Montréal et de Québec; Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Association des entrepreneurs de construction de Brome-Missisquoi - Shefford Inc.; Bureaux de la Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Hôtel de ville de Bromont, à/s Monsieur Paul Montagne, directeur général, 89, boulevard Bromont, Bromont (Québec) J0E 1L0. Le mardi 16 septembre 1986 à 15h00.

GARANTIE DE SOUMISSION

Montants: 49 000,00\$ — Partie 'A' — Travaux d'assainissement
19 500,00\$ — Partie 'B' — Travaux municipaux

FORME: Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Communiquer avec Monsieur Pierre Beaudoin, agent d'approvisionnement. Tél.: (514) 284-3196.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux, sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la municipalité de Bromont ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Françoise Bacrie
Directeur, approvisionnement et contrats

P-25-08-86

APPEL D'OFFRES

CONTRAT DE REMPLACEMENT DE TOITURE
Contrat no. 86-01

L'École de technologie supérieure demande des soumissions pour le remplacement de la toiture de son siège social, 4750 rue Henri-Julien, Montréal, Québec.

Seuls, sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., Chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de la Direction des immeubles et de l'équipement (services techniques) au 4750 rue Henri-Julien, Montréal, local R-28 à compter de mardi le 26 août 1986, contre un dépôt non remboursable de vingt-cinq dollars (\$25.00), sous forme de chèque visé, argent comptant ou mandat-poste payable à: École de technologie supérieure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission fait à l'ordre de École de technologie supérieure, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de quarante-cinq (45) jours, à partir de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées, seront reçues à l'École de technologie supérieure, 4750 rue Henri-Julien, Montréal, au bureau du Service des achats local R-26, jusqu'à 16h00 heure locale le lundi 15 septembre 1986, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur subventions à des fins de construction (L.R.Q. 1981, C.A.-6 r.29) du 21 septembre 1982.

L'École de technologie supérieure ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Université du Québec
École de technologie supérieure

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
Numéro 200-05-002145-857

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT: LE PROTONOTAIRE-ADJ.C.
CLUB MONT STE-ANNE INC.,
500, boul. Beauré,
Beauré, Québec

Partie demanderesse
C.
PIERRE CHARBONNEAU

et
DAME HELENE CHARBONNEAU

résident et domiciliés au:
4400, 53e Avenue, Laval
district de Montréal

Parties défenderesses
et
LE REGISTREUR DE LA

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DE MONTMORENCY,

mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à PIERRE CHARBONNEAU ET DAME HELENE CHARBONNEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 300, boul. Jean Lesage, au Palais de Justice, Québec, salle 1-24 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans «LA PRESSE» de Montréal.

Une copie du bref et de la déclaration ont été remises au greffe à l'intention de PIERRE CHARBONNEAU et DAME HELENE CHARBONNEAU.

Lieu: Québec
Date: 18 décembre 1985.

YVETTE NAUD-BUSSIERES
PACSDQ & GACPDQ

Suite des Avis légaux en page C 12

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District
Numéro 460-04-000142-867

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT: Me Aimé Beaudry,
protonotaire

MADELEINE GAGNÉ,
Partie demanderesse

C.
ROGER MOUSSEAU,
Partie défenderesse

et
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION

DE LA JEUNESSE,
Mis en cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Roger Mousseau de comparaître au greffe de cette cour situé au 77, rue Principale, à Granby, salle 1-32, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal La Presse.

Une copie d'une déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de Roger Mousseau.

Lieu: Granby
Date: 7 août 1986

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie/corporation Base de vol libre universelle Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gil Bouhris, vice-président
Tony Dinielli, président

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Avis public est, par les présentes, donné que Vulcan-Hart Canada Inc. s'adressera au Parlement du Québec aux fins de demander l'adoption à sa prochaine session d'une loi d'intérêt privé ayant pour objet de ratifier, valider et rendre incontestables les ventes de parties des lots 167, 167-2, 167-4, 167-6, 167-9, 167-10 et 167-28 et de la totalité des lots 167-1, 167-3, 167-5, 167-7 et 167-8 du cadastre officiel du canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, et de déclarer Vulcan-Hart Canada Inc. propriétaire absolue desdits lots et parties de lots.

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale.
Montréal, le 8 août 1986.

Les procureurs
BYERS CASGRAIN

ALLIANCE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

AVIS est par les présentes donné que l'Alliance Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, une compagnie mutuelle d'assurance-vie, dument constituée par le chapitre 69 des Statuts du Canada, 1917, tel qu'amendé par les Statuts du Canada, 1924, chapitre 101, 1929, chapitre 91, 1945, chapitre 44 et 1986-57, chapitre 41, fera une demande au Parlement du Canada, lors de la présente session ou lors d'une des deux sessions suivant immédiatement la présente session, pour l'adoption d'une loi privée amendant sa loi constitutive en vue de l'autoriser à continuer son existence en une compagnie d'assurance constituée en vertu des lois de la province de Québec aux fins de fusionner avec l'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, une compagnie d'assurance dument constituée en vertu des lois de la province de Québec et faisant des opérations d'assurance sur la vie dans cette province.

Date à Montréal, province de Québec, le 15e jour d'août 1986.

Les procureurs de la pétitionnaire
DESJARDINS, DUCHARME,
DESJARDINS & BOISQUE

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière ouest
Suite 2400
Montréal (Québec)
H3B 4L8

CITÉ DE
CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES POUR

MODIFICATIONS ACOUSTIQUES À L'AUDITORIUM DU COMPLEXE HOTEL DE VILLE/BIBLIOTHÈQUE DE CÔTE SAINT-LUC

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué et adressée à M. Marc Brunet, Directeur des Achats, au numéro 5801, boul. Cavendish, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à 14:00 heures le vendredi 5 septembre 1986.

Les documents relatifs aux soumissions et tout autre renseignement complémentaire peuvent être obtenus au bureau du Directeur des Achats, 5801, boul. Cavendish.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 5 septembre 1986 à 14:00 heures dans la salle du Conseil.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus élevée ni aucune des soumissions reçues.

M. J.G. Butler, c.a.,
Greffier adjoint



Construction de défense Canada

Défense Construction Canada

DOSSIER: M169902 hfc Montréal (Québec)
Fourniture et l'installation d'un système de ventilation au bâtiment 7

Date de fermeture: le JEUDI 18 septembre 1986

Dépôt pour documents: Aucun

Dossier: M169904 hfc Montréal (Québec)
Fourniture et l'installation de nouveaux plafonds suspendus de la phase 1, bâtisse #101

Date de fermeture: le MERCREDI 27 août 1986

Dépôt pour documents: Aucun

Le secrétaire recevra jusqu'à 15:00 heures (heure avancée de l'Est), à la date limite indiquée, les soumissions, sous pli cacheté, pour les projets(s) indiqué(s) ci-haut et adressées au Secrétaire-Tresorier Construction de Défense (1951) Limitée, Billings Bridge Plaza, 12e étage, Immeuble SBI, 2323 Promenade Riverside, Ottawa, (Ontario), K1X 0K3. Les intéressés pourront se procurer les documents de soumission en s'adressant à notre Service des plans d'Ottawa, à l'adresse susmentionnée (téléphone 613-998-9549 ou télex 053-3726-3727) et en déposant le montant indiqué.

Les plans, les devis et les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'Association des constructeurs à Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, ainsi qu'à notre bureau régional à Montréal.

Canada

Le cabinet tarde à approuver le plan de redressement de Postes Canada

OTTAWA — Six mois après avoir reçu du gouvernement conservateur l'ordre d'éliminer son déficit en-dehors de deux ans, Postes Canada attend toujours que le cabinet approuve son plan de redressement.

Tout ce délai n'est pas la faute des hauts fonctionnaires de la société de la Couronne, qui ont pratiquement fait du temps supplémentaire pour fournir au gouvernement des options de restrictions budgétaires, ni celle des syndicats qui sont souvent blâmés pour tous les problèmes qui surviennent aux Postes.

Cela semble davantage reposer sur le dos du ministre Michel Côté qui doit répondre auprès du cabinet fédéral d'une société dont le budget atteint \$3 milliards.

Le fait est que le ministre Côté est titulaire d'un autre ministère depuis le 30 juin dernier; le premier ministre Brian Mulroney lui a confié un nouveau portefeuille, celui de l'Expansion régionale et industrielle. Auparavant, il devait s'occuper, en plus du portefeuille des Postes, de celui de la Consommation.

Le style de gestion du ministre

Michel Côté avec les Postes est tellement précautionneux et prend tellement de temps que certains hauts fonctionnaires de Postes Canada affirment en privé qu'ils sont fatigués de tenter de prédire combien de temps il faudra pour qu'une simple petite décision soit entérinée par le ministre ou par le Cabinet.

Après que le ministre des Finances, M. Michael Wilson, eût donné, le 26 février dernier, l'ordre aux Postes d'éliminer son déficit, le ministre Côté a promis qu'il ferait connaître, le 1er avril, son plan de redressement basé sur les recommandations d'un comité d'étude qui avait été à la tâche depuis l'année dernière.

Depuis ce temps, de nouveaux délais se sont succédés. M. David Richardson, le conseiller politique du ministre, croit que son patron pourrait présenter son plan dans la dernière partie de septembre.

Pour venir à la défense du ministre, M. Richardson rappelle la complexité des activités de Postes Canada qui, annuellement, livre sept milliards d'articles et de lettres à dix millions d'adresses.

— Presse Canadienne

D'ICI LE DÉBUT DE SEPTEMBRE

La taxe sur les revenus pétroliers serait retirée

EDMONTON — Une entente sur le retrait de la taxe sur les revenus gaziers et pétroliers devrait intervenir d'ici le début de septembre, a déclaré le vice-premier ministre Don Mazankowski.

Cette taxe, qui constitue l'un des derniers vestiges du Programme national de l'énergie lancé en 1980 sous le régime libéral, est dénoncée par les politiciens et les milieux pétroliers albertains parce qu'elle constitue en réalité un impôt sur le revenu plutôt qu'une taxe sur les bénéfices.

La taxe prélève 10 p. cent des revenus énergétiques avant même que les frais d'opération et les taxes normales ne soient déduits des coûts.

Au cours d'une entrevue accordée à l'équipe éditoriale du Sun d'Edmonton, M. Mazankowski a qualifié de «regrettables» les propos tenus plutôt ce mois-ci par le ministre de l'Énergie, M. Marcel Masse, et liant le

retrait de la taxe aux réductions des royalties énergétiques imposées par les provinces.

Selon lui, M. Masse a tout simplement tenté de dramatiser la nécessité d'une démarche fédérale-provinciale destinée à réviser l'industrie énergétique et à préserver des emplois.

«Je crois que M. Masse reconnaît qu'il n'aurait pas dû se prononcer aussi catégoriquement sur cette question, a dit le vice-premier ministre. Nous ne faisons que demander au gouvernement provincial de nous aider, rien de plus.»

La semaine dernière, un porte-parole de M. Masse a déclaré que le sous-ministre fédéral de l'Énergie, M. Arthur Kroeger, et le sous-ministre associé, M. Len Bood, se rendront à Edmonton cette semaine pour rencontrer leurs homologues provinciaux afin de discuter des moyens de retirer rapidement la taxe contestée.

— Presse Canadienne

Les SPIIQ contestent l'ordonnance du CSE

La Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec contestera, mercredi, en Cour supérieure à Montréal, l'ordonnance émise par le Conseil des services essentiels le 20 juin dernier.

Ce jour-là, près de 73 p. cent des 18 000 membres de la Fédération des SPIIQ ont participé à un débrayage de 24 heures.

Le Conseil des services essen-

tiels avait alors réagi en convoquant les dirigeants de la Fédération à une audience publique au terme de laquelle il devait ordonner la reprise immédiate du travail.

Le syndicat allègue que ses représentants ont été avisés trop tard de la tenue de l'audience publique, et qu'ils n'ont pu s'y présenter afin de faire valoir leurs points de vue.

— Presse Canadienne

AVIS LÉGAUX · APPELS D'OFFRES · SOUMISSIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES

PROJET: Centre Dominique Savio-Mainbourg
Remplacement de fenêtres extérieures et portes intérieures

PROPRIÉTAIRE: Centre Dominique Savio-Mainbourg
9335, rue St-Hubert
Montréal, Québec
H2M 1Y7

ARCHITECTE: Marius Bouchard Architecte
388, rue St-Jacques, Suite 400
Montréal, Québec
H2Y 1S1

Le Centre Dominique Savio-Mainbourg demande des soumissions pour le Remplacement de fenêtres extérieures et portes intérieures dans l'édifice sis au 9335, rue St-Hubert, Montréal, Québec, selon un contrat à forfait.

CONDITION

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la région administrative de Montréal et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION

Les soumissionnaires obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission complet au bureau du Responsable des Ressources matérielles, monsieur Marcel Jean, au Centre Dominique Savio-Mainbourg, à compter du 26 août 1986 à 14h contre un dépôt non remboursable de vingt dollars (\$20.00) sous forme de chèque visé, émis à l'ordre du Centre Dominique Savio-Mainbourg. Pour toute information quant à la liste des soumissionnaires, on s'adressera au bureau du Responsable des Ressources matérielles au (514) 381-4491.

GARANTIES DE SOUMISSION

Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de 10% du montant total de la soumission déposée, avec validité de 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

Ce cautionnement de soumission devra être échangé à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante p. cent (50%) du montant du contrat.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission et doivent s'assurer qu'ils détiennent les licences exigées de la Régie des entrepreneurs en construction.

Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS

À 15h le 9 septembre 1986 au bureau du Responsable des Ressources matérielles, monsieur Marcel Jean, au Centre Dominique Savio-Mainbourg où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

Centre Dominique Savio-Mainbourg
Monsieur Jean Cloutier
Directeur général

AU CONGRÈS MONDIAL SUR LE CANCER

Nouvelle polémique autour des insectes porteurs du SIDA

BUDAPEST (AFP) — L'intervention inattendue du professeur Jean-Claude Cherman de l'Institut Pasteur (Paris), au 14ème congrès mondial sur le cancer à Budapest, au sujet de la contamination des insectes africains par le virus du SIDA et les risques de transmission par cette voie, a suscité une polémique sur ce sujet inquiétant.

Le Pr. Robert Gallo de l'Institut Américain du Cancer de Bethesda (Maryland) a fait état de son désaccord avec les affirmations de son confrère de l'Institut Pasteur.

« Le Pr. Cherman n'a pas démontré que le virus du SIDA (syndrome immuno-déficitaire acquis) est transmis par les insectes, il l'a juste mentionné, du moins je l'espère, car il n'a donné aucune preuve de cette transmission, et ses remarques doivent être prises avec une prudence extrême », a déclaré à l'AFP le Pr. Gallo en ajoutant que ses confrères américains et lui-même aimeraient bien voir la confirmation des données évoquées par le Pr. Cherman.

Gallo n'y croit pas

Pour le Pr. Gallo, les statistiques africaines, même si elles sont moins précises que celles effectuées aux États-Unis ou en Europe, sont la preuve que les insectes ne sont pas, pour le moment, des vecteurs de la maladie.

Toutes les études publiées à ce jour en Afrique et notamment dans la zone équatoriale (Zaire, Rwanda, Congo, République centrafricaine), particulièrement touchée par le SIDA, montrent que les malades se recensent essentiellement parmi les adultes en âge de procréer et particulièrement actifs sexuellement.

Le Dr. Jonathan Mann du Centre de Contrôle des Maladies d'Atlanta, directeur du « Projet SIDA » au Zaire et installé à Kinshasa, déclarait récemment : « La courbe d'âge des malades et des séropositifs s'établit entre 20 et 49 ans, les plus touchés étant ceux qui ont le plus grand nombre de partenaires et de rapports sexuels ». Les enfants zairois contaminés, précisait-il, l'ont été par transfusion sanguine ou par leur mère au moment de l'accouchement ou de l'allaitement.

Les médecins zairois

La plupart des médecins de Kinshasa estimaient eux aussi, il y a encore quelques mois, que les moustiques n'étaient vraisemblablement pas des vecteurs du SIDA. Avec le nombre de moustiques que nous avons dans le pays, toute la population serait déjà atteinte, s'ils transmettaient ce virus, déclaraient-ils en s'appuyant sur l'exemple du paludisme.

En effet, la malaria, transmise par les moustiques, touche cent pour cent des Zairois et si le SIDA se transmettait de la même façon, l'estimation de 4 à 7 pc de séropositifs dans la population zairoise, serait largement dépassée, faisaient-ils observer.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

par HUGUETTE ROBERGE

Les problèmes de santé pour lesquels on consulte le plus

Quelques chiffres éloquent : 25% des personnes qui consultent les omnipraticiens ont des problèmes de l'appareil locomoteur : 3 personnes sur 4 souffrent de maux à la colonne vertébrale à un moment ou l'autre de leur vie ; un tiers des coûts médicaux de la Commission de la santé et de la sécurité du travail est imputable aux problèmes de la colonne vertébrale.

Heureusement, la médecine de réadaptation ou médecine physique a fait d'énormes progrès au cours des dernières années. Et, cette semaine, avait lieu à l'hôpital Notre-Dame de Montréal le lancement d'un très important ouvrage spécialisé intitulé *Pathologie médicale de l'appareil locomoteur (traité de physiothérapie)*, publié par les docteurs Michel Dupuis et Richard Leclaire, physiatres attachés à cet établissement.

Résultat d'une collaboration de spécialistes canadiens et français en médecine de réadaptation, cet ouvrage a été financé par une subvention accordée au titre de la collaboration franco-québécoise. Le traité couvre un vaste panorama des affections du rachis, des membres supérieurs et inférieurs et traite des approches particulières de la réadaptation physique chez le sportif, l'enfant et la personne âgée, problèmes auxquels les médecins sont confrontés tous les jours.

Ce livre imposant, de près de 1000 pages, s'adresse surtout aux médecins, à qui il permettra de mieux connaître et d'apprécier des moyens de diagnostic et des techniques de traitement qui ne leur ont probablement jamais été enseignés au cours de leurs études. Et aux étudiants en médecine pour qui il constitue un instrument de formation dont ne disposaient pas leurs prédécesseurs. On peut se le procurer (\$79.95) aux Editions Edisem, de St-Hyacinthe, ou en demandant un bon de commande au département de physiothérapie de l'Hôpital Notre-Dame.

Déprimés recherchés !

Le Centre de recherche de l'hôpital Louis-H. Lafontaine recrute actuellement des volontaires pour participer à une étude sur la dépression chronique. Les gens souffrant de dépression chronique présentent depuis au moins deux ans de la tristesse, du découragement, des troubles du sommeil, de l'appétit, une incapacité à profiter des événements agréables de la vie, une vision plutôt pessimiste du monde, d'eux-mêmes et du futur.

Ceux et celles qui participeront à cette étude pourront bénéficier de deux nouveaux traitements prometteurs pour

Toutefois l'hypothèse d'une transmission par des insectes suceurs de sang a été émise à plusieurs reprises.

Dès le premier congrès mondial sur le SIDA à Atlanta, en avril 1985, des chercheurs américains avaient fait valoir que la concentration de cas de SIDA dans certaines habitations africaines pouvait peut-être s'expliquer par l'intervention des moustiques.

Hypothèse d'un Canadien

Et en février dernier, un chercheur canadien de Montréal déclarait : « J'ai fait une recherche sur les insectes piqueurs, qui m'incite à penser qu'ils peuvent véhiculer le SIDA ».

Le Dr. Jean-Marie Dupuy expliquait qu'un moustique devait, pour transmettre le SIDA, piquer une personne porteuse du virus, infectant ainsi son dard, puis être dérangé et donc obligé d'aller piquer une autre personne pour terminer sa prise de sang.

En juillet dernier, des chercheurs sud-africains parvenaient à la conclusion que les punaises ayant absorbé du sang infecté par le virus du SIDA pouvaient le transmettre en allant piquer une autre personne, le virus du SIDA étant, selon eux, capable de survivre plusieurs heures dans le sang absorbé par une punaise.

Un cas floridien

Enfin, la situation particulièrement alarmante d'une petite ville de Floride a, ces dernières semaines, attiré l'attention de certains chercheurs américains pour lesquels une transmission du virus du SIDA par des insectes se nourrissant de sang ne peut être exclue.

A Belle Glade, une bourgade de 20 000 habitants, située au bord du grand lac Okeechobee, les médecins ont déjà recensé 36 cas de SIDA à un stade avancé de la maladie, 200 personnes présentant des symptômes généralement liés à la maladie et estimant entre 500 à 1 000 le nombre de séropositifs.

Non seulement ces chiffres représentent des taux 20 à 50 fois supérieurs à la moyenne nationale aux États-Unis mais, qui plus est, le virus touche dans 99 p.cnt des cas des habitants d'un quartier misérable de la ville. On note en outre que la moitié des malades n'appartiennent à aucun des « groupes à risques » (toxicomanes, homosexuels et transfusés).

Le Dr. Mark Whiteside, directeur de l'Institut de médecine tropicale à Miami, déclarait récemment que les moustiques étaient peut-être à l'origine de cette concentration de cas dans le ghetto noir de la ville où l'on n'utilise pas de moustiquaires malgré les nuages d'insectes qui s'abattent chaque nuit sur la zone.

Ces moustiques transmettent déjà plusieurs virus (mugari, dengue, ténia, etc.), ils pourraient fort bien véhiculer celui du SIDA, indiquait le Dr. Whiteside.

ce type de problèmes ; soit une psychothérapie, soit un nouveau médicament. Ces deux traitements sont gratuits et administrés par une équipe multidisciplinaire (psychiatres, psychologues, infirmières). L'étude dure quinze semaines consécutives. Il faut avoir entre 18 et 65 ans. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer par lettre à l'adresse suivante : Projet sur la dépression chronique, Centre de recherche psychiatrique, Hôpital Louis-H. Lafontaine, 7401, rue Hochelaga, Montréal, Qc H1N 3M5.

Le Parrainage civique

Vous pourriez être jumelé à une personne vivant avec un handicap, à qui vous apporteriez, dans la mesure de vos disponibilités, réconfort et amitié. De ce contact chaleureux, vous pourriez retirer beaucoup de profit sur le plan humain. C'est du moins ce qu'affirment plusieurs personnes qui ont tenté cette expérience appelée... le parrainage civique.

Pour vous en persuader, quoi de mieux qu'une soirée-rencontre où sera projeté, en premier un diaporama audio-visuel basé sur les témoignages admirables et touchants de membre du Parrainage civique Montréal. Cette soirée aura lieu le mercredi 27 août, à 19 h 30, au 3740 rue Berri, 2e étage, et tout le monde est invité. Inf : 843-8813.

« La santé mentale... à nous d'agir »

« La Santé mentale... à nous d'agir ». Voilà le thème du colloque de l'Association canadienne pour la santé mentale, qui aura lieu les 10, 11 et 12 septembre, à l'hôtel du Parc de Montréal. L'événement se veut surtout axé sur les perspectives du maintien et du soutien des personnes avec problèmes psychologiques dans la communauté. Pour tout renseignement : M. Michel Trottier (514) 849-3291.

Appel aux Editions Dorion-Prud'homme

Il y a quelques semaines, les Editions Dorion-Prud'homme nous faisaient parvenir un communiqué annonçant la publication d'un dossier médical à remplir soi-même. Plusieurs lecteurs nous demandent où exactement on peut se procurer cette brochure de 36 pages, vendue au coût de \$2.95, mais apparemment introuvable dans les pharmacies et librairies-papeteries. L'éditeur, également introuvable au bôtin, est donc prié de communiquer le plus tôt possible l'information à la signataire de cette chronique. Merci !

DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

AUBE (Jeanette Grégoire)
BINETTE-RIVARD (Lise)
A Montréal, le 24 août 1986, à l'âge de 51 ans, est décédée Lise Binette, épouse de Gérard Rivard. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses filles : Micheline et Christiane, ses petits-enfants : Philippe, Hélène-Lise et Geneviève, ses sœurs ainsi que de nombreux autres parents et amis. Les funérailles auront lieu mardi le 26 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Alfred Dallaire Inc.** 1120, Jean-Talon est, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré et de là au crématorium **Alfred Dallaire Inc.** 2159, boul. St-Marc, à 14 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONNAH LEFEBVRE (Ernestine)
A Montréal, le 24 août 1986, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Ernestine Connah nee Lefebvre, épouse de feu M. William Arthur Connah, elle laisse dans le deuil ses enfants : Kathleen (Fernand Nolet), Jacques (Linda Attenborough), Jacqueline (Robert Wylie), ses petits-enfants : Paul, Johanne, Caroline et Michel ainsi que son frère Ernest. Exposé lundi le 25 à 19 h à la résidence funéraire **Magnus Poirier Inc.** 10,526, boul. St-Laurent.

DESNOYERS (Rosaire)
A Pointe-Viau le 13 août 1986, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Rosaire Desnoyers, épouse de Renée Patenaude. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants : Louise (Richard Sauriol), Diane (Richard Labeuf), Serge (Lise Corbell), Sylvie (Denise Demers), ses petits-enfants : Mathieu, Annie, Jean-François, Marc-André, Christine, Louis-Philippe, ses sœurs Marie-Madeleine, ses frères Gérard et Édouard, ses neveux et nièces. Exposé au **Complexe Alfred Dallaire Inc.** 2159 est, boul. St-Martin, Duvernay, Laval, funérailles mardi le 26 à 10 h à l'église St-Gilles, 231 Des Sables, Laval, et de là au crématorium Alfred Dallaire.

DUPAUL (Simone)
A Montréal, le 24 août 1986, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Jean Dupaule (née Simone Dupaule). Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants : Nicole (Albert Goyette), Jean-Pierre (Madeleine Côté), Francis, Diane (Michel Lamelle), Danielle (André Couture), deux frères, deux sœurs, douze petits-enfants, beaux-frères, belles-sœurs, parents et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Ed Darche et Fils, 258, rue St-Charles ouest, Longueuil**, pour se rendre à la cathédrale St-Antoine de Longueuil, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Antoine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites : 2h à 5h et de 7h à 10h.

GAUTHIER (Madeleine)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Léo-Paul Gauthier, née Madeleine Turner. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants : Richard, Diane, Réjean, Yves et Denis, ses petits-enfants : Maxime et Kim, son père Adélard Turner, sa mère Jeanne Brûlé, sa sœur Jacqueline et ses frères René, Jean-Paul, Claude, André et Real et leurs conjoints ainsi que ses beaux-frères et leurs épouses. Exposé au salon **Charles E. Rajotte Inc.** (Membre des Résidences funéraires associées du Québec), 3635, rue Hochelaga (station de métro Joliette). Les funérailles auront lieu lundi, à 11 h, à l'église Ste-Isabelle d'Arc et de là au cimetière St-Antoine-de-Padoue, à Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GLEAVE WASS (Alice)
A l'hôpital Charles LeMoine à Greenfield Park, le 21 août 1986, est décédée après une longue et vaillante lutte, Alice Gleave, épouse de feu Ernest Ephraïm Wass. Mère de Alma (Mme Edward C. Gardner) de Montréal, Qué., Shirley (Mme Clarence A. Brethour) de Brossard, Qué., Margaret (Mme Raymond W. Muncey) de Laval, Qué., et Seth E.W. Wass de Langley, C.B. Grand-mère de Steven, Clyde, Jason, Glen, Ava, Beth, Russell et feu Trevor, Barbara Ann, Aaron, Pamela et grand-mère adoptive de André, Arrière-grand-mère de Melanie, Matthew, Melissa, Rachel, Tanya et Stephanie. Un service privé a eu lieu en la chapelle des salons **Collins, Clarke, MacGillivray, White, 307 Riverside Drive, St-Lambert** vendredi le 22 août à 2h p.m. Inhumation au Laurentide Memorial Gardens. En sa mémoire des dons à la Fondation canadienne des maladies du cœur seraient appréciés. Nous désirons exprimer notre sincère gratitude au Dr Charles Jean et aux infirmières du Sième étage nord de l'hôpital Charles LeMoine pour leurs bons soins.

GIRARD (Grégoire)
A l'hôpital St-Charles le 24 août 1986 à l'âge de 75 ans est décédé Grégoire Girard, époux de Thérèse Desmarais. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Pierre Duplessis), Ginette, Lucie (Pierre Provost), 2 petits-enfants : Joëlle, Benoit, ses frères et sœurs : Albina, Madeleine, Ubaldo ainsi que plusieurs autres parents et amis. Exposé au salon funéraire **Guay Inc.** 756, rue St-Louis, Terrebonne, funérailles le 27 août à 2h en l'église St-Charles de Lachenaie, inhumation au cimetière de Lachenaie.

GEE LANIEL (Laurette)
A Montréal, le 24 août 1986, à l'âge de 82 ans est décédée Mme Laurette Goe nee Laniel, épouse de feu M. Thomas Goe, elle laisse dans le deuil ses enfants : Mme veuve Eliane Matte, Lorraine (Gilles Matte), plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants, sa bru Mme veuve Lucille Goe, son gendre M. Noël Lefebvre (Diane), son frère Philippe Laniel (Odette) sa sœur Mme veuve Marie-Anne Desnoyers. Exposé à la résidence funéraire **Magnus Poirier Inc.** 7388, rue Viou, St-Léonard, lundi à 13 h. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 en l'église St-Bernardin de Sienna et de là au cimetière de Laval.

SOEUR GOFFART (Marie-Louise)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 84 ans, est décédée sœur Marie-Louise Goffart (sœur Charles du Sacre-Coeur) des Petites Sœurs de l'Assomption, née à Gilly, Belgique. Elle laisse dans le deuil les membres de sa famille demeurant tous en Belgique : son frère Pierre et son épouse Gabrielle, sa belle-sœur Marie-Thérèse (épouse de Henri Goffart, décédée), ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi le 26 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 1415 est, rue Fleury** pour se rendre à l'église St-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 10 h, et de là au Repos St-François-d'Assise (cimetière de l'Est) lieu de la sépulture. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Heures de visites de 14h à 17h, 19h à 22h, dimanche et lundi.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 78 ans, est décédée M. Pascal Phippen, époux de Lucienne Cadieux, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise (Jacques Favreau), Pierre (Diane Desnoyers) et Louise (Michel Duracher), ses petits-enfants : Patrick et Eric Lawlor, Frédéric et Marie-Claude Jérôme, Sylvain et Martin Léveillé, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée, 400, boul. Ha-Bourgeois** pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites : lundi 9 h à 11 h.

THÉORÉ (Léa)
A Montréal, le 23 août 1986, à l'âge de 7

QUOI FAIRE

AUJOURD'HUI

Pour cette chronique, veuillez adresser vos lettres comme suit:
«Quoi faire aujourd'hui» LA PRESSE, 7, Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9

■ **COLLECTES DE SANG** ■ Le 25 août : à Laval, école Villemare, 211, boulevard Sainte-Rose, quartier Sainte-Rose, de 14 h 30 à 20 h 30; à Pierreville, au Centre communautaire de la rue Maurault, de 14 h 30 à 20 h 30.

■ **Le Club des lecteurs** de la Bibliothèque Municipale de Longueuil invite le public à une discussion portant sur le thème «La Russie, un pays, un voyage...», le 25 août, à 19 h 30 le lundi, au 100 ouest, rue Saint-Laurent, à Longueuil. Renseignements complémentaires : 646-8611.

■ **Le Club de l'activité physique** de l'âge d'or du Complexe sportif Claude-Robillard, en collaboration avec le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal, offrira, du 8 septembre au 19 décembre, des séances de conditionnement physique, de golf, de danse-exercices, de patin sur glace, de tennis, de relaxation, de natation. Les inscriptions débutent le 25 août, de 9 h 30 à 15 h. Renseignements : 389-3640.

■ L'Association Seikido international offrira en septembre les cours suivants au collège Édouard-Montpetit de Longueuil : seikido, visant une transformation progressive du corps, de l'esprit et de l'émotivité; yoga dynamique, auto-défense. Renseignements : 521-6307.

■ Le groupe «Info-Femmes» offre des cours sur l'affirmation et soi et sur l'univers du budget familial. Les inscriptions ont lieu à partir du 25 août. Info-Femmes offre également divers services : accueil, information et références, prêt de volumes. Ses locaux sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 10 h à 16 h, au 8450, rue Hochelaga; téléphone, 355-4529.

■ L'Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve offre en septembre un atelier de généalogie permettant aux non-initiés d'entreprendre des recherches de généalogie. Inscriptions du 25 août au 5 septembre, au 1691, boulevard Pie IX, local 409. Renseignements : Daniel Malouin, 523-5930.

■ L'Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve offre un cours sur l'histoire du quartier Hochelaga-Maisonneuve, du 17 septembre au 15 octobre. Inscriptions du 25 août au 5 septembre, au 1691, boulevard Pie IX, local 409. Renseignements : André Cousineau ou Carmen Roy, 523-5930.

■ L'Association des gens à pourboire organise des café-rencontres pour informer les employés et employées à pourboire sur les droits qui leur sont accordés par les diverses lois (loi de l'impôt sur les pourboires; loi des normes minimales du travail). Les dates seront fixées en fonction des demandes. Ces rencontres sont gratuites. Renseignements complémentaires : 598-2358.

■ L'Université McGill offre des visites guidées de ses installations avec commentateurs en français ou en anglais, de 9 h à 17 h, du lundi au jeudi, durant le mois d'août. Renseignements : 392-6744.

■ Le Parc Paul-Sauvé à Oka offre plusieurs activités d'interprétation : randonnées, films, montages audiovisuels et autres. Le 25 août, à 10 h, on organise une randonnée commentée sur le thème «Tsi iotiatanohs-takwa la plage». Le Centre d'accueil et d'interprétation est ouvert tous les jours, de 9 h à 21 h. On peut aussi y faire des randonnées sans interprète. Toutes les activités d'interprétation sont gratuites. On y accède par les autoroutes 15 et 13, pour l'autoroute 640 ouest jusqu'au bout. Renseignements : 514-479-8365.

■ L'association PRAD de Verdun invite les jeunes de 15 à 20 ans à participer aux activités organisées à leur intention, au 1000, rue Gordon, du lundi au vendredi, de 15 h à 23 h. Renseignements complémentaires : 767-2178.

■ Le Planetarium Dow de la Ville de Montréal, 1000, rue Saint-Jacques, offre tous les lundis soirs un spectacle gratuit intitulé «Le ciel ce soir». Le ciel tel qu'on peut le voir à l'œil nu, le soir même du spectacle, fait l'objet d'une présentation de 20 minutes. Suit une période de questions. Commentaires anglais, à 19 h 30; commentaires français, à 20 h 30. Renseignements complémentaires : 872-4530.

■ L'Atelier d'artisanat Centre-Ville, 159 est, rue Duluth (288-3343) présente une exposition de pièces produites par des handicapés : les mardis et mercredis, de 10 h à 18 h; les jeudis et vendredis, de 10 h à 21 h; les samedis, de 10 h à 17 h.

■ Le centre d'écoute et de référence «Face-à-face» offre de l'aide aux personnes ayant besoin de parler ou ayant besoin de ressources. Il est ouvert du lundi au jeudi, de 9 h à 20 h, ainsi que le vendredi, de 9 h à 17 h, au CLSC Métro, à l'étage des boutiques de la station de métro Guy, 1550 ouest, boulevard de Maisonneuve. Téléphone, 934-4546. Face-à-face a également mis sur pied des sessions de rencontres pour personnes seules désirant rencontrer d'autres gens, tous les mardis (groupe anglais) et tous les jeudis (groupe français), entre 17 h 30 et 19 h (renseignements : Ginette ou Nicole, 934-4546).

■ Les Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes en difficulté offrent un programme de formation débutant en septembre. Une soirée d'information aura lieu le 25 août, à

19 h, au pavillon Georges-Lebeau, 39 ouest, boulevard Gouin. Renseignements : 663-6003.

■ Monovle Ahuntsic organise des rencontres à l'intention des person-

nes vivant une rupture, un deuil, un divorce, les lundis soirs, à 19 h 30, au CLSC Ahuntsic, 1 628 est, rue Fleury. Renseignements : Doris Girard, 322-4228.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Armed and dangerous»: 19 h 30, 21 h 10.

ASTRE (2): «Karate Kid 2»: 19 h, 21 h.

ASTRE (3): «Labyrinthe»: 19 h, 21 h.

ASTRE (4): «Cobra»: 19 h 30, 21 h 10.

BERRI (1): «Moment de vérité 2»: 12 h, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15.

BERRI (2): «Labyrinthe»: 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h, 21 h 10.

BERRI (3): «Les anges sont pliés en deux»: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

BERRI (4): «Trois hommes et un couffin»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

BERRI (5): «Histoire officielle»: 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 30.

BIJOU: «Médecins pour femmes seules»: 12 h 10, 15 h 05, 18 h, 20 h 55. «Les jeunes bourgeois»: 13 h 45, 16 h 40, 19 h 35.

BONAVENTURE (1): «Labyrinth»: 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 20.

BONAVENTURE (2): «Retour à l'école»: 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 20.

BONAVENTURE (3): «Salvador»: 12 h 05, 14 h 25, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 30.

BROSSARD (1): «Labyrinthe»: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

BROSSARD (2): «Labyrinthe»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

BROSSARD (3): «Cobra»: Ven., 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

BROSSARD (4): «Stand by me»: Du sam. au jeu., 13 h, 15 h 17 h, 19 h, 21 h.

CAPITOL: «Le clochard de Beverly Hills»: 13 h 30, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

CARREFOUR (1) (Saint-Jérôme): «Touché»: 19 h 30. «Les ailes de la justice»: 21 h 20.

CARREFOUR (2): «Raffinements»: 19 h 30. «Libertinage à la ferme»: 20 h 50.

CARREFOUR (3): «Jeunes veuves en extase»: 22 h.

CARRÉ SAINT-LOUIS: «Émotions sexuelles»: 11 h 30, 15 h 25, 19 h 15. «Je t'offre mon corps»: 12 h 45, 16 h 35, 20 h 30.

CARRÉ SAINT-LOUIS: «Pucelles en extase»: 14 h, 17 h 55, 21 h 45.

CARTIER-LAVAL: «Labyrinthe»: 19 h 15, 21 h 15.

CHAMBLAY: «Cobra»: «Académie de police (3)»: Lun., ven., sam., 19 h 30. Dim., 13 h 30, 19 h 30.

CHAMPLAIN (1): «Retour à l'école»: 19 h 10, 21 h 10.

CHAMPLAIN (2): «House»: Ven., 18 h 55, 20 h 55. Lun., mar., jeu., 19 h 55, 20 h 55.

CHATEAUGUAY (1): «Le moment de vérité»: 19 h 45.

CHATEAUGUAY (2): «House»: 18 h 55, 20 h 40.

CINÉMA V: «Back to the future»: 19 h. «The Glenn Miller Story»: 19 h 15. «Birdy»: 21 h 15. «Laurie Anderson: Home of the Brave»: 21 h 30.

CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Cobra»: 17 h 20, 21 h 30. «Jamais plus jamais»: 19 h.

CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «Poltergeist II»: 18 h, 21 h 40. «Sauve qui peut»: 19 h 40.

CINÉMA DE PARIS: «Armed and dangerous»: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

CINÉMA DU VILLAGE: «The Young Olympians»: 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 22 h.

CINEPLEX (1): «Back to School»: 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 40, 21 h 40.

CINEPLEX (2): «Back to School»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

CINEPLEX (3): «Hannah and her sister»: 14 h, 16 h 20, 19 h, 21 h 20.

CINEPLEX (4): «Labyrinth»: 13 h, 15 h 17 h, 19 h, 21 h.

CINEPLEX (5): «About Last Night»: 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 45.

CINEPLEX (6): «Bliss»: 13 h 05, 15 h 15, 17 h 25, 19 h 35, 21 h 45.

CINEPLEX (7): «Legal Eagles»: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

CINEPLEX (8): «A fine mess»: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

CINEPLEX (9): «9½ Weeks»: 14 h 15, 16 h 40, 19 h 15, 21 h 40.

COMMODORE: «Fessées intimes», «Plaisirs intimes», «Virginité interdite».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Retour vers le futur»: Ven., 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15. Du dim. au jeu., 19 h 05, 21 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «Hannah et ses sœurs»: Ven., 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h 10. Du dim. au jeu., 19 h, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Médecins pour femmes seules»: 12 h 15, 15 h 15, 18 h 15, 21 h 15. Du dim. au jeu., 19 h 15, 21 h 15. «Les jeunes bourgeois»: Ven., 13 h 55, 16 h 55, 19 h 55. Du dim. au jeu., 19 h 55.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «Brazili»: Ven., 12 h 45, 15 h 25, 18 h 05, 20 h 45. Du dim. au jeu., 18 h 05, 20 h 45.

CREMAZIE: «Le déclin de l'empire américain»: 12 h 30, 14 h 30, 17 h, 19 h 30, 21 h 35.

CRISTAL: «Death Wish 111», «Silkwood», «Hurlements d'extases».

DAUPHIN (1): «Prates»: 19 h, 21 h 25.

DAUPHIN (2): «Souvenirs d'Afrique»: 20 h.

DECARIE (1): «Howard the Duck»: Ven., 12 h 45, 14 h 50, 17 h, 19 h 15, 21 h 30.

DECARIE (2): «Stand by me»: Du sam. au jeu., 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

DECARIE (3): «Armed and dangerous»: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

DORVAL (1): «Aliens»: 19 h, 21 h 35.

DORVAL (2): «Extremities»: 18 h, 19 h 50, 21 h 40.

DORVAL (3): «Ruthless People»: 19 h 15, 21 h 15.

ELYSEE (1): «Les uns, les autres»: 20 h.

ELYSEE (2): «Ferris Bueller»: 19 h 05, 21 h 10.

L'ERMITAGE: «Les ailes de la justice»: 19 h, 21 h 30.

EVE: «Throat, 12 years after»: 10 h 10, 12 h 55, 15 h 40, 18 h 25, 21 h 10. «Let's Talk Sex»: 11 h 35, 14 h 20, 17 h 05, 19 h 50.

FAIRVIEW (1): «Ferris Bueller's day off»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

FAIRVIEW (2): «The Trans formers»: 12 h 40, 14 h 20, 16 h, «Man Hunter»: 19 h, 21 h 15.

GREENFIELD (1): «Ruthless People»: 19 h 15, 21 h 15.

GREENFIELD (2): «Top Gun»: 19 h 15, 21 h 25.

GREENFIELD (3): «Friday 13th (4)»: 18 h 05, 19 h 50, 21 h 35.

GUY: «White Hot»: 10 h, 12 h 55, 15 h 50, 18 h 45, 21 h 40. «Under Covers»: 11 h 20, 14 h 15, 17 h 15, 20 h 05.

IMPERIAL: «Aliens»: 13 h 40, 16 h 20, 19 h, 21 h 35. Ven., sam., dernier spectacle: minuit 15.

JEAN-TALON: «Dakota Harris»: 19 h, 21 h.

KENT (1): «The Fly»: 19 h 15, 21 h 20.

KENT (2): «Club Paradise»: 19 h 15, 21 h 15.

L'AMOUR: «I want to be bad»: 12 h, 14 h 40, 17 h 30, 20 h 15. «Foreplay»: 13 h 25, 16 h 10, 18 h 55, 21 h 40.

LAURIER: «La diagonale du fou»: 17 h, 19 h 15, 21 h 30.

L'AUTRE CINÉMA: «Le monde selon Garp»: 18 h 45. «Le dernier survivant»: 19 h 15. «Le nouveau Beethoven»: 21 h 15. «L'Hôtel New Hampshire»: 21 h 30.

LAVAL (1): «Aliens»: 13 h 40, 16 h 20, 19 h, 21 h 35.

LAVAL (2): «The Fly»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

LAVAL (3): «The Trans formers»: 12 h 40, 14 h 20, 16 h, «Top Gun»: 19 h 15, 21 h 25.

LAVAL (4): «Ruthless people»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

LAVAL (5): «Ferris Bueller's day off»: 12 h 50, 14 h 55, 17 h, 19 h 05, 21 h 10.

LE / THE CINÉMA: «Heart Burn»: 19 h 20, 21 h 30.

LOEWS (1): «Heart Burn»: 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. Ven., sam., dernier spectacle: 23 h 35.

LOEWS (2): «Man Hunter»: 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15. Dernier spectacle ven., 23 h 30.

LOEWS (3): «Ruthless People»: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle ven., 23 h 10.

LOEWS (4): «Running Scared»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20. Dernier spectacle ven., 23 h 20.

LOEWS (5): «Flight of the Navigator»: 12 h, 13 h 50, 15 h 40, 17 h 30, 19 h 20, 21 h 10. Dernier spectacle ven., 23 h.

MILIEU (5380, Saint-Laurent): «The Element of Crime / L'élément du crime»: 19 h 30, 21 h 30. Sam. dernier spectacle: 23 h 30.

ODEON LAVAL (1): «House»: 19 h, 21 h.

ODEON LAVAL (2): «Moment de vérité»: 19 h 20, 21 h 30.

OMEGA (1): «Cobra»: Ven., 14 h 55, 18 h 40, 22 h 25. Du lun. au jeu., 21 h 30.

OMEGA (2): «Révolution»: Ven., 12 h 45, 16 h 30, 20 h 15. Du lun. au jeu., 19 h 30.

OMEGA (3): «Barnabe au service de ces dames»: Ven., 14 h 15, 18 h 10, 22 h 05. Du lun. au jeu., 22 h. «Libertinage à la ferme»: Ven., 13 h, 16 h 55, 20 h 50. Du lun. au jeu., 20 h 45. «Canterbury»: 19 h 15, 21 h 30.

QUIMETOSCOPE: «Shining l'enfant-lumière»: 19 h 15, 21 h 30. «Blade Runner»: 19 h, 21 h 15.

OUTREMONT: «Identification d'une femme»: 19 h, 21 h 30.

PALACE (1): «Top Gun»: 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 20. Dernier spectacle ven., 23 h 30.

PALACE (2): «One Crazy Summer»: 12 h 15, 14 h 10, 16 h 05, 18 h, 19 h 55, 21 h 50. Dernier spectacle ven., 23 h 45.

PALACE (3): «The Trans formers»: 12 h 40, 14 h 20, 16 h. «Friday 13th (4)»: 18 h, 19 h 55, 21 h 50. Dernier spectacle ven., 23 h 45.

PALACE (4): «The Fly»: 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30. Dernier spectacle ven., 22 h 30.

PALACE (5): «The Fly»: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Dernier spectacle ven., 23 h 30.

PALACE (6): «Ferris Bueller's Day Off»: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Dernier spectacle ven., 23 h 30.

PAPINEAU (1): «Jouissance à domicile»: 11 h 50, 14 h 35, 17 h 25, 20 h 15. «Suprêmes plaisirs en tous genres»: 13 h 20, 16 h 10, 19 h, 21 h 45.

PAPINEAU (2): «Rêves de sexe»: 12 h, 14 h 20, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 30. «Orgies nuptiales»: 13 h 10, 15 h 35, 17 h 55, 20 h 20.

PARADIS (1): «House»: 20 h 10. «Sans issues»: 18 h 20, 21 h 50.

PARADIS (2): «Moment de vérité», 21 h. «La cage aux folles (3)»: 19 h 15.

PARADIS (3): «Retour à l'école»: 21 h 10. «Un été pourri»: 19 h 15.

PARIS (1): «Le maître du jeu»: 19 h. «Créature»: 20 h 35.

PARIS (2): «Jeunes veuves en extase»: 19 h. «Masses de Hong-Kong»: Dim., 20 h 15. «Raffinements»: 21 h 35.

PLACE DU CANADA: «Nothing in Common»: 19 h, 21 h 20.

PLACE DU PARC (1): «Man Hunter»: 19 h, 21 h 15.

PLACE DU PARC (2): «The Fly»: 19 h 15, 21 h 20.

PLACE DU PARC (3): «Friday 13th (4)»: 18 h 05, 19 h 50, 21 h 35.

PLACE LONGUEUIL (1): «Le Déclin de l'empire américain»: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

PLACE LONGUEUIL (2): «Moment de vérité II»: 12 h 30, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15.

PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «Howard the Duck»: 12 h 25, 14 h 30, 16 h 40, 19 h, 21 h 15.

PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Karate Kid»: 12 h 45, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 25. «Stand by me»: Du sam. au jeu., 13 h, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 30.

PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «About Last Night»: 12 h 45, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 30. «Karate Kids»: Du sam. au jeu., 12 h 45, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 25.

RIO (1): «Insonable (2)»: (2): «Émotions sexuelles», «Je t'offre mon corps», à compter de 13 h.

ST-DENIS (2): «La couleur pourpre»: 12 h 10, 15 h 10, 19 h 10, 22 h 10.